

16.12.2025



**AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

**REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES
IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD**

Conformément à l'article 69 de la Loi 15-09 relative aux mesures de défense
commerciale

Requise par

Maghreb Steel
Route nationale 9 km 10
(AEROCLUB TIT MELLIL) Boulevard Ahl Loughlam
BP 3553
Casablanca 20600

Représentée par
Garrigues
Avenue d'Auderghem 22-28
1040 Bruxelles
Belgique

**REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES
IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD**

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. INFORMATION GÉNÉRALE	4
2.1 Identification du requérant	4
2.2 Représentativité	5
2.3 Produit objet de la requête	6
2.4 Produit fabriqué localement. Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés.	11
2.5 Identification des principaux producteurs – exportateurs	13
2.6 Identification des principaux importateurs	14
3. ANALYSE DES CONDITIONS REQUISES POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE	15
3.1 La mesure de sauvegarde continue d’être nécessaire pour réparer un dommage grave	15
3.1.1 <i>Évolution des importations en termes absolus et relatifs</i>	15
3.1.2 <i>La situation de la BPN</i>	28
3.2 Risque imminent de dommage grave en cas de levée de la mesure de sauvegarde	40
3.2.1 Risque Imminent d’Accroissement des Importations en Cas de Levée de la Mesure de Sauvegarde	40
3.2.2 La levée de la mesure causerait immédiatement un dommage grave à la BPN	63
3.3 La branche de production nationale procède à des ajustements visant l’amélioration de sa compétitivité	64
3.3.1 <i>L’amélioration des coûts opérationnels</i>	65

**REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES
IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD**

<i>3.3.2 Le développement de nouveaux produits</i>	66
<i>3.3.3 Les Énergies Renouvelables</i>	67
<i>3.3.4 Création de nouvelles activités</i>	67
<i>3.3.5 Autres mesures d'ajustement sont en cours de déploiement</i>	68
4. CONCLUSION GENERALE	69

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

1. INTRODUCTION

Le Ministre délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique chargé du Commerce Extérieur (le « **Ministère** ») a initié, le 29 Mai 2019 par un avis public, une enquête de sauvegarde sur les importations des tôles laminées à chaud. La mesure de sauvegarde provisoire a été publiée au Bulletin officiel du Maroc, numéro 6828 du 7 novembre 2019.

Par l'avis public 30/20 du 08 mai 2020, le Ministère a adopté une mesure de sauvegarde définitive pour une durée de 3 ans (la « **mesure de sauvegarde** » ou « **la mesure** »).

Par l'avis public DDC/03/2023 du 25 mai 2023, le ministère de l'Industrie et du Commerce a prorogé la mesure pour une durée de 3 ans supplémentaires.

De ce fait, la date d'échéance de la levée de la mesure de sauvegarde s'approche. Néanmoins, la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire afin de prévenir un dommage grave pour la branche de production nationale de tôles laminées à chaud (la « **Branche de Production Nationale** » ou « **BPN** ») qui subit encore un dommage grave.

Malgré les efforts et les mesures d'ajustement, la durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisante pour permettre à la BPN de se redresser complètement du dommage grave subi : depuis 2020, les volumes de ventes locales de la BPN n'ont pas suffisamment progressé pour lui permettre de faire face aux aléas du marché, ce qui justifie le renouvellement de la mesure de sauvegarde en 2026.

A défaut d'une prorogation de la mesure de sauvegarde, la BPN risquera, à partir de juin 2026, de faire face à des dommages de plus en plus graves mettant son existence en danger, étant donné que les autres grands pays exportateurs étrangers ont continué à protéger leurs marchés nationaux en étendant leurs mesures de défense commerciale.

Par la présente, Maghreb Steel (« **MS** » ou « **Maghreb Steel** ») au nom de la Branche de Production Nationale, demande la prorogation de la mesure de sauvegarde.

La Branche de Production Nationale, qui constitue une industrie stratégique pour le Maroc, doit donc être encore protégée pendant une certaine période pour pouvoir

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

finaliser la mise en place de mesures d'ajustement garantissant le redressement de l'industrie. Par conséquent, la BPN demande la prorogation de la mesure de sauvegarde pour une durée supplémentaire de quatre ans. Cette prorogation permettra la finalisation du plan d'ajustement déjà en cours et l'application des mesures additionnelles visant à redresser la Branche de Production Nationale et à mettre un terme au dommage subi.

2. INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 Identification du requérant

La présente requête est déposée par MAGHREB STEEL, leader national de la fabrication et la commercialisation d'acier plat et de panneaux sandwich. La société est le seul producteur d'acier plat au Maroc.

Dénomination sociale	Maghreb Steel
Siège social	Route nationale 9 Km 10 - (AEROCLUB TIT MELLIL) Boulevard Ahl Loughlam- BP: 3553 – 20600 – Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 76 25 00
Numéro de fax	+ 212 5 22 76 25 01
Représentant	Anas CHRAIBI
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	Route nationale 9 Km 10 - Boulevard Ahl Loughlam- BP: 3553 - 20600 - Casablanca
Numéro de téléphone	00 212 5 22 76 25 28
Numéro de fax	00 212 5 22 76 25 02
Adresse électronique	anas.chraibi@maghrebsteel.ma
Site internet	www.maghrebsteel.ma

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Forme juridique	Société Anonyme régie par la loi n° 17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 du 23 mai 2008
Date de constitution	1975
Numéro d'inscription au Registre de Commerce	RC de Casablanca 33 929

2.2 Représentativité

La société Maghreb Steel est le seul producteur de produits d'acier plats au Maroc.

En d'autres termes, la société produit 100 % de la production nationale des produits similaires et directement concurrents avec les produits importés. Maghreb Steel considère que cette requête est présentée au nom de la BPN au sens de l'article 4.1.c) de l'Accord sur les Sauvegardes et l'article 52.4) de la loi n°15-09.

Tableau 1 – Représentativité des requérants en volume de production et par rapport à la production nationale

Requérants	Produits	Date début de production	Volume de production en 2024 (Tonnes)	% par rapports à la production nationale
Maghreb Steel	Tôles laminées à chaud	2010	620.066	100%

Source : Requérant

En 1998, la société a engagé une stratégie de restructuration profonde en vue d'une spécialisation dans les technologies avancées de l'industrie sidérurgique.

En 2010, MS a entamé l'édification d'un important complexe de laminage à chaud de bobines d'une capacité annuelle d'un million de tonnes.

En 2012, MS a installé un deuxième laminoir à chaud de tôles fortes d'une capacité annuelle de [REDACTED] tonnes.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

La tôle laminée à chaud est destinée au marché domestique en tant que produit fini, et au complexe de Tit Mellil en tant que produit intermédiaire.

Ci-dessous les principales informations relatives aux lignes de production de Produits plats laminés à chaud :

Acierie	
Capacité de production	1 000 000 T
Effectif	417 personnes
Montant de l'investissement Initial	2,2 MMDH

Tôles laminées à chaud	
Capacité de production	1 500 000 T
Effectif	494 personnes
Montant de l'investissement Initial	2,8 MMDH

2.3 Produit objet de la requête

Comme signalé dans le rapport d'enquête de sauvegarde, les produits faisant l'objet de la prorogation de la requête sont les produits plats (Tôles) en acier laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.

Ils sont actuellement classés sous les positions tarifaires du système harmonisé (SH) du Maroc¹ : 72.08 ; 72.11.13 ; 72.11.14 ; 72.11.19 ; 72.25.30 ; 72.25.40 ; 72.26.20.00.11 ; 72.26.20.00.20 ; 72.26.20.00.51 ; 72.26.20.00.52 ; 72.26.20.00.59 ; 72.26.91 ; 72.26.99.80.00 du système harmonisé (SH) du Maroc.

2.3.1. Description du produit

Les différents produits sont importés sous les nomenclatures douanières suivantes :

Tableau 2 – Positions tarifaires des produits concernés

¹ Voir Tarif des Droits de Douane, Section 15, Chapitre 73, "Ouvrages en fonte, fer ou acier", 1 janvier 2017 ; disponible sur <http://www.douane.gov.ma/web/guest/tarif> Consulté le 5 novembre 2025.

**REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES
IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD**

Position tarifaire (SH)	Désignation des produits²
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.
7211 :	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, Simplement laminés à chaud :
<ul style="list-style-type: none"> ● 721113 	<ul style="list-style-type: none"> - Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm
<ul style="list-style-type: none"> ● 721114 	<ul style="list-style-type: none"> - Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus
<ul style="list-style-type: none"> ● 721119 	<ul style="list-style-type: none"> - Autres
7225 :	
<ul style="list-style-type: none"> ● 722530 	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés
<ul style="list-style-type: none"> ● 722540 	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés

² Les désignations des produits utilisées dans la présente requête sont les obtenues de la base de données du commerce extérieur de l'Office des Changes.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Position tarifaire (SH)	Désignation des produits ²
7226 : ● 7226200011 ● 7226200021 ● 7226200030 ● 7226200040 ● 7226200051 ● 7226200052 ● 7226200059 ● 722691 ● 7226999091 ● 7226999099	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm : <ul style="list-style-type: none"> ● En acier à coupe rapide ● Simplement laminé à chaud ● Autres produits laminés plats en autres aciers alliés d'une largeur inférieure à 600 mm

2.3.2. Spécifications du produit

Les produits objet de la requête sont les tôles d'acier laminées à chaud enroulées ou non enroulées (voir **Annexe 1**). Ces produits sont achetés directement par les utilisateurs finaux en tant que matière première ou par les revendeurs locaux.

La tôle d'acier laminée à chaud est destinée principalement aux utilisations suivantes :

- Les aciers de construction non alliés d'usage général (conteneurs, réservoirs, profils pour la construction de bâtiments...)
- Les aciers doux pour emboutissage ou pliage à froid (tubes, électroménager, mobilier métallique ...)
- Les aciers pour bouteilles à gaz soudées...
- Les aciers alliés à haute pression et à haute limite d'élasticité
- Les aciers pour appareils à pression

Elle est importée sous les nomenclatures douanières relevant de la position tarifaire du système harmonisé N°:

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

- **72.08** « Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus ».
- **72.11.13, 72.11.14 et 72.11.19** « Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus – simplement laminés à chaud ».
- **72.25.30** « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés ».
- **72.25.40** « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés ».
- **72.26.20.00.11, 72.26.20.00.21, 72.26.20.00.30, 72.26.20.00.40, 72.26.20.00.51, 72.26.20.00.52 et 72.26.20.00.59** « Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm en acier à coupe rapide ».
- **72.26.91** « Autres Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, simplement laminé à chaud ».
- **72.26.99.90.91 et 72.26.99.90.99** « Autres Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm ».

2.3.3. Régime d'importation

En ce qui concerne le régime d'importation, l'ensemble de ces produits a bénéficié d'un démantèlement des droits et taxes douaniers conformément aux accords ci-dessous,

- Accord d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne,
- Accord de Libre-échange avec les États-Unis,
- Grande Zone Arabe de Libre-échange, et
- Accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accord d'Agadir).

Les droits de douane appliqués en vertu de ces accords sont de 0%.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

S'ajoutent à cette liste, 2 accords qui sont entrés en vigueur en 2020 avec des modalités particulières :

- Accord de libre-échange avec la Turquie, et
- Accord d'association Maroc-Royaume-Uni.

S'ajoutent à cette liste :

- Accord de libre-échange avec l'Egypte en 2022, et
- Accord ZLECAF qui est entrés en vigueur en 2023.

Une première mesure de sauvegarde sur les produits laminés à chaud a été initiée en 2020. Cette mesure consistait en l'imposition d'un droit additionnel ad valorem de 25% sur les importations des tôles laminées à chaud.

Conformément à l'article 65 de La loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, afin de satisfaire à l'obligation de libération progressive de la mesure de sauvegarde définitive, le droit *ad valorem* a été libéralisé au-delà de la première année de son application selon le calendrier suivant :

- Du 19/06/2020 au 18/06/2021 :
25%
- Du 19/06/2021 au 18/06/2022 :
24%
- Du 19/06/2022 au 18/06/2023 :
23%
- Du 19/06/2023 au 18/06/2024 :
22%
- Du 19/06/2024 au 18/06/2025 :
21%
- Du 19/06/2025 au 18/06/2026 :
20%
- A compter du 19/06/2026 :
0%

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

En outre, les produits faisant l'objet de la requête bénéficient d'un régime d'admission temporaire pour le perfectionnement de l'actif pour usage agricole ou pour réexportation.

2.4 Produit fabriqué localement. Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés.

Étant donné que MS est le seul producteur au Maroc, sa production représente la totalité de l'industrie nationale. Les produits fabriqués par la BPN et ceux importés sont similaires et par conséquent directement concurrents au sens de l'article 2 de l'Accord sur les sauvegardes et l'article 52 de la loi n°15-09.

2.4.1. Description des produits fabriqués par Maghreb Steel

Les produits fabriqués par la BPN sont la tôle d'acier laminée à chaud, enroulée ou non enroulée.

Pour assurer la production des tôles laminées à chaud, MS est dotée de 2 lignes de laminage à chaud réversibles pour les produits plats en acier, dont les capacités annuelles respectives sont de 1 000 000 T/ an de bobines laminées à chaud et de 500 000 T/an de plaques laminées à chaud.

- Laminoir à chaud de Bobine

Après passage dans un four de réchauffage qui porte les brames à plus de 1 000°C, le métal est acheminé sur des rouleaux motorisés. Progressivement, par un passage successif dans différentes cages équipées de cylindres refroidis à l'eau, le métal perd en épaisseur et gagne en longueur. A la sortie, nous obtenons de la tôle en bobines laminées à chaud.

- Laminoir à chaud de Tôle forte

Après passage dans un four de réchauffage qui porte les brames à plus de 800 °C, le métal est acheminé sur des rouleaux motorisés. Progressivement, par un passage successif dans différentes cages équipées de cylindres refroidis à l'eau, le métal perd

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

en épaisseur et gagne en longueur. A la sortie, nous obtenons des plaques laminées à chaud.

2.4.2. Comparaison des tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN avec celles objet de l'enquête

Les tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN sont destinées aux mêmes acheteurs locaux et aux mêmes utilisations que les produits importés.

La BPN fabrique ses tôles d'acier laminées à chaud suivant les normes marocaines et internationales. Dans ce sens, il est à noter que les sites de production de la BPN sont certifiés conformément aux exigences nationales, européennes et internationales (NM ISO 9001-2015, NM ISO 14001-2015, NM ISO 45001-2018), aussi les produits de la BPN sont certifiés au niveau national selon (NM EN 10120-2020, NM EN 10111-2013, NM EN 10025-2-2016), et international IATF 16949 (Automobile) et CE.

Tel que constaté au cours de l'enquête de la mesure de sauvegarde initiale, il n'y a aucune différence entre les tôles d'acier laminées à chaud importées, objet de la présente requête, et celles fabriquées par la BPN:

Les caractéristiques dimensionnelles et physico-chimiques de la tôle d'acier laminée à chaud fabriquée par MS, sa qualité ainsi que ses utilisations ne diffèrent en rien avec celles du produit importé. Les tôles d'acier laminées à chaud fabriquées par la BPN répondent aux exigences fondamentales des normes internationales, et européennes en particulier.

Le procédé de fabrication employé par la BPN est un procédé sidérurgique standard de laminage à chaud. La BPN est dotée d'une aciérie électrique et de deux laminoirs à chaud de références mondiales reconnues, et installés par un des leaders mondiaux du domaine.

2.4.3. Circuit de vente ou distribution

Les produits importés et ceux fabriqués localement partagent les mêmes circuits de distribution et sont en concurrence directe au moment de la vente.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

La distribution des tôles laminées à chaud, enroulées ou non enroulées, se fait essentiellement à travers des industriels, des grossistes, des distributeurs ou détaillants moyens. Dans certains cas, et pour répondre aux besoins spécifiques d'un chantier, MS peut vendre directement aux donneurs d'ordre.

Il faut noter que les distributeurs et les grossistes industriels s'approvisionnent de la même manière auprès du producteur national qu'auprès des producteurs étrangers. Les détaillants ainsi que les clients acheteurs ne distinguent pas l'origine des produits plats laminés à chaud, enroulés ou non enroulés.

L'utilisateur marocain de ces produits d'acier plat perçoit de la même manière les produits importés et ceux fabriqués localement, tant sur le plan des caractéristiques, que de la disponibilité et de la qualité.

2.5 Identification des principaux producteurs – exportateurs

Le tableau suivant présente les principaux exportateurs connus des produits faisant l'objet de la requête :

Tableau 3: principaux exportateurs faisant objet de la requête

Raison Sociale	Pays d'origine	Tel	Mail
ARCELOR MITTAL	ALLEMAGNE	+49 42 16 48 0	amb.kontakt@arcelormittal.com
ARCELOR MITTAL	BELGIQUE	+32 (0)9 347 31 11	contact.belgium@arcelormittal.com
SALZGITTER MANNESMANN INTERNATIONAL	ALLEMAGNE	+49 211 43001	
RIZHAO STEEL HOLDING GROUP	CHINE	86-633-6188060	rzgt@rizhaosteel.com
TATA INTERNATIONAL	INDE	+91 22 66652200	til.post@tatainternational.com
EZZ STEEL	EGYPTE	+20 (2) 27989900	
ARCELOR MITTAL	ESPAGNE	+34 985 12 60 00	comunicaespana@arcelormittal.com
HIERROS JELOSA	ESPAGNE	+34 985 16 77 42	
ARCELOR MITTAL	FRANCE	+33 3 28 29 30 00	
LAMINOIRS DES LANDES	FRANCE	+33 5 59 45 78 32	
TISSOT INDUSTRIE	FRANCE	+33 5 56 27 40 40	
ACCIAIERIA ARVEDI S.P.A	ITALIE	+39 0372 53521	info@arvedi.it
MARCEGAGLIA	ITALIE	+39 . 0376 685 1	info@marcegaglia.com
MMK	RUSSIE	+7 (3519) 24-40-09	infommk@mmk.ru
SEVERSTAL	RUSSIE	+7 (495) 926 77 66	severstal@severstal.com
CARGILL SINGAPORE	SINGAPOUR	65-6393-8267	
VANOMET AG	SUISSE	+41 41 726 48 00	
COLAKOGLU METALURJI	TURQUIE	+90 262 676 75 00	
HABAS	TURQUIE	00 90 232 625 1174 / 1169	
ISDEMIR	TURQUIE	+90 216 578 8000	grupiletisim@erdemir.com.tr
MANUCHAR STEEL	BELGIQUE	+32 3 640 84 30	contact@manucharsteel.com
VILMEKS	TURQUIE	+90 212 270 96 21	steel@vilmeks.com
METINVEST	UKRAINE	+38 (044) 251 83 05	metinvest@metinvestholding.com
NUCOR	USA	704.366.7000	

Source : Requéant

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

3. ANALYSE DES CONDITIONS REQUISES POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE

3.1 La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer un dommage grave

3.1.1 Évolution des importations en termes absolus et relatifs

Conformément à l'article 69 de la Loi 15-09, la durée d'application d'une mesure de sauvegarde définitive peut être prorogée lorsqu'il est déterminé qu'elle continue à être nécessaire. C'est-à-dire, lorsque malgré sa mise en place, le dommage grave continue à menacer la viabilité de la branche de production nationale.

L'article 52 de la Loi 15-09 indique qu'un accroissement massif des importations peut constituer une menace pour la branche de production nationale.

À cet égard, selon l'article 2:1 de l'Accord sur les sauvegardes, afin de déterminer un volume accru des importations pouvant menacer la branche de production nationale, les autorités compétentes doivent examiner les importations récentes, « et non pas seulement la tendance des importations au cours des cinq dernières années ou de toute autre période de plusieurs années »³.

Cette observation a été aussi constatée par l'organe d'appel de l'OMC qui indiquait que si un produit a été importé en quantités fortement accrues, les autorités compétentes sont tenues de tenir compte de l'évolution des importations au cours de la période d'enquête mais aussi d'examiner le passé le plus récent à la lumière des tendances à long terme.⁴

Les données comprenant la période 2014 - 2021 ont été déjà analysées dans le cadre de la procédure d'adoption de la mesure de sauvegarde initiale ainsi que dans celle de sa prorogation. Tout au long de cette section, nous analyserons l'évolution des

³ Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, ARGENTINE – MESURES DE SAUVEGARDE À L'IMPORTATION DE CHAUSSURES, WT/DS121/AB/R, par. 130.

⁴ Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, *Etats-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier*, WT/DS248, 249, 251, 252, 253, 254, 258, 259/AB/R, 10 novembre 2003, para. 355.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

importations de l'extérieur du Maroc au cours des dernières années (2021 - 2025), afin de constater que celles-ci continuent à affaiblir l'industrie marocaine de produits plats en acier laminés à chaud.

Suivant les indications de la Loi 15-09, l'évolution des importations pendant ces dernières années seront analysées à la fois en termes absolus, ainsi que par rapport à la production nationale.

3.1.1.1 Accroissement massif des importations en termes absolus

Les tableaux et figures ci-après présentent l'évolution des importations des produits objet de la requête en terme absolu.

Tableau 5 : Importations Globales des produits plats laminés à chaud

	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025
Volume en (T)	60.992	90.943	87.540	73.703	47.579	33.179
Valeur (DHS)	122.632.122	139.659.554	162.493.988	129.409.321	440.704.402	322.294.258

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en tonne

Après le niveau élevé atteint en 2022, avec des importations de produits plats laminés à chaud culminant à 90.943 tonnes, les volumes importés sont restés soutenus sur les années suivantes. En 2023, les importations se sont établies à 87.540 tonnes, traduisant un maintien à un niveau élevé, avant de s'inscrire à 73.703 tonnes en 2024, confirmant la persistance d'un volume significatif de recours aux produits importés.

Cette dynamique reflète notamment l'adaptation continue du marché aux conditions d'approvisionnement international et au cadre réglementaire en vigueur, avec une contribution toujours marquée des principaux pays fournisseurs, en particulier la Turquie, la France et l'Italie.

Au premier semestre 2025, les importations ont atteint 33.179 tonnes. Ce niveau représente déjà près de la moitié du volume total enregistré sur l'ensemble de l'année 2024, ce qui suggère que, si le rythme observé se poursuit, les importations sur l'année 2025 pourraient s'inscrire dans un ordre de grandeur comparable, voire supérieur, à celui de 2024.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Tableau 6 : Évolution par pays des volumes d'importations au Maroc des produits laminés à chaud

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To /an						Variation (%/an)			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	530	105	397	5,554	4,507	68	-80%	278%	1300%	-98%
ARABIE SAOUDITE	4,888	0	0	0	-	-	-100%	-	-	-
AUTRES PAYS	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
AUTRICHE	0	4	0	1	1	6	-100%	-	-	990%
BELGIQUE	2,443	1,696	10,633	5,742	4,356	11,156	-31%	527%	-46%	156%
BRESIL	0	20,016	0	0	-	-	-	-100%	-	-
CANADA	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
CHINE	81	22	7,176	6,283	6,262	356	-74%	33254%	-12%	-94%
DANEMARK	93	55	563	44	44	27	-41%	929%	-92%	-39%
EGYPTE	0	0	0	0	-	2,991	-	-	-	-
ESPAGNE	4,048	4,941	2,188	7,106	3,952	1,353	22%	-56%	225%	-66%
ETATS-UNIS	37	0	10	23	9	-	-99%	2100%	125%	-100%
FINLANDE	788	921	111	1,217	230	973	17%	-88%	1001%	324%
FRANCE	13,799	13,895	12,756	9,008	440	1,353	1%	-8%	-29%	208%
INDE	44	80	42	226	104	13	80%	-48%	441%	-87%
INDONESIE	37	23	24	37	15	-	-36%	4%	53%	-100%
ITALIE	9,759	1,718	2,153	3,711	3,114	574	-82%	25%	72%	-82%
JAPON	1	0	0	6	6	-	-100%	-	-	-100%
LUXEMBOURG	0	0	0	14	-	-	-	-	-	-
MACEDOINE	0	0	1	0	-	-	-	-	-100%	-
PAYS-BAS	81	25	0	3	2	151	-69%	-100%	-	6366%
POLOGNE	28	10	0	12	-	-	-65%	-100%	-	-
PORTUGAL	158	0	2	3	3	1	-100%	-	69%	-65%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	6	0	0	0	-	0	-100%	-	-	-
REPUBLIQUE DE COREE	0	6	2	0	-	-	-	-67%	-100%	-
REPUBLIQUE TCHEQUE	174	0	0	0	-	-	-100%	-	-	-
ROUMANIE	149	0	0	0	-	-	-100%	-	-	-
ROYAUME-UNI	0	0	0	0	-	1	-	-	-	-
SLOVAQUIE	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
SLOVENIE	465	0	132	24	24	70	-100%	-	-82%	191%
SUEDE	1,042	952	287	916	443	514	-9%	-70%	219%	16%
TURQUIE	20,828	46,402	40,848	33,774	24,066	13,572	123%	-12%	-17%	-44%
UKRAINE	1,513	70	25	0	-	-	-95%	-64%	-100%	-
VIET NAM	0	0	10,191	0	-	-	-	-	-100%	-
TOTAL GENERAL	60,992	90,943	87,540	73,703	47,579	33,179	49,1%	-3,7%	-15,8%	-30,3%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les volumes sont en tonne

Entre 2021 et le premier semestre 2025, la Turquie s'impose comme le principal fournisseur du Maroc en produits plats laminés à chaud. Les volumes importés ont fortement progressé entre 2021 et 2022, passant de 20 828 tonnes à un pic de 46 402 tonnes, soit une hausse exceptionnelle de +123 %. Ce niveau élevé confirme la place centrale de la Turquie dans la structure des approvisionnements du marché marocain.

La France s'est également positionnée comme un fournisseur majeur, avec des importations atteignant 13 895 tonnes en 2022, traduisant un niveau soutenu de livraisons vers le marché marocain, avant un maintien à des volumes significatifs en 2023 avec 12 756 tonnes.

La Belgique affiche une dynamique particulièrement notable. Après un premier pic à 1 696 tonnes en 2022, ses exportations ont fortement progressé pour atteindre 10 633

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

tonnes en 2023. Cette tendance s'est renforcée au premier semestre 2025, avec des volumes s'élevant à 11 156 tonnes, soit une augmentation significative de +94 % par rapport au premier semestre 2024, illustrant une reprise marquée des expéditions belges vers le Maroc.

De manière générale, la structure des importations met en évidence la capacité de certains fournisseurs, principalement européens, à accroître ponctuellement leurs livraisons vers le marché marocain. Cette évolution souligne le caractère dynamique et évolutif des flux d'approvisionnement, avec l'émergence de hausses ciblées malgré un environnement réglementaire et commercial contraint.

Tableau 7 : Evolution par des pays de la valeur des importations au Maroc des produits laminés à chaud

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an						Variation (%/an)			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	8.967.137	2.565.567	7.027.553	52.163.683	37.874.013	1.105.870	-71%	174%	642%	-97%
ARABIE SAOUDITE	41.723.591	0	0	0			-100%			
AUTRES PAYS	0	0	0	0						
AUTRICHE	0	146.151	0	81.958	28.140	264.623		-100%		840%
BELGIQUE	32.320.856	32.159.966	111.147.219	73.960.069	49.823.326	104.469.164	0%	246%	-33%	110%
BRESIL	0	181.676.211	0	0				-100%		
CANADA	0	0	0	3.950						
CHINE	1.798.575	562.378	64.892.368	54.195.228	53.800.773	4.328.754	-69%	11439%	-16%	-92%
DANEMARK	743.365	964.661	11.987.877	744.486	744.486	289.479	30%	1143%	-94%	-61%
EGYPTE	0	0	0	0		22.615.286				
ESPAGNE	41.115.212	64.916.253	30.005.527	68.309.877	37.632.582	14.798.543	58%	-54%	128%	-61%
ETATS-UNIS	704.815	7.484	144.265	425.627	149.449	-	-99%	1828%	195%	-100%
FINLANDE	10.753.626	17.028.238	2.335.980	22.090.578	4.282.197	17.356.882	58%	-86%	846%	305%
FRANCE	131.944.438	140.475.903	133.889.254	83.745.379	9.930.306	15.451.657	6%	-5%	-37%	56%
INDE	461.664	1.245.910	904.846	3.170.124	1.669.029	136.987	170%	-27%	250%	-92%
INDONESIE	427.615	492.517	492.689	531.526	242.825	-	15%	0%	8%	-100%
ITALIE	81.548.773	24.236.982	27.651.772	42.692.360	35.596.409	15.544.882	-70%	14%	54%	-56%
JAPON	139.838	0	0	98.727	98.727	-	-100%			-100%
LUXEMBOURG	0	0	0	195.548						
MACEDOINE	0	0	15.940	0					-100%	
PAYS-BAS	861.900	433.561	0	79.911	62.631	1.993.290	-50%	-100%		3083%
POLOGNE	359.790	147.817	0	173.622			-59%	-100%		
PORTUGAL	3.724.052	0	96.711	124.611	124.610	17.718	-100%		29%	-86%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	110.014	0	0	2		1	-100%			
REPUBLIQUE DE COREE	0	81.965	38.868	0				-53%	-100%	
REPUBLIQUE TCHEQUE	1.356.624	0	0	446			-100%			
ROUMANIE	1.245.179	0	0	0			-100%			
ROYAUME-UNI	0	0	0	0		26.455				
SLOVAQUIE	0	0	0	0						
SLOVENIE	6.057.046	0	4.045.125	602.875	602.875	1.751.625	-100%		-85%	191%
SUEDE	14.759.623	15.765.642	4.096.609	17.559.783	8.209.541	11.066.490	7%	-74%	329%	35%
TURQUIE	196.230.006	472.661.836	343.220.754	280.783.883	199.832.483	111.076.551	141%	-27%	-18%	-44%
UKRAINE	16.066.456	1.281.865	556.341	0			-92%	-57%	-100%	
VIET NAM	0	0	83.061.134	0					-100%	
TOTAL GENERAL	593.420.195	956.850.907	825.610.832	701.734.253	440.704.402	322.294.258	61,2%	-13,7%	-15,0%	-26,9%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en Dhs

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Après une évolution soutenue en 2022 et 2023, la dynamique en valeur des importations de produits objets de la requête demeure à des niveaux élevés en 2024. En effet, la valeur totale s'est établie à 956,9 MDH en 2022, puis à 825,6 MDH en 2023, avant d'atteindre 701,7 MDH en 2024, traduisant le maintien d'une facture à l'importation significative.

Cette évolution reflète l'importance des flux d'importation sur la période récente, dans un contexte marqué par les conditions de marché et le cadre réglementaire en vigueur.

Sur le premier semestre 2025, la valeur importée s'élève à 322,3 MDH. Ce niveau représente déjà 46 % de la valeur totale enregistrée en 2024, ce qui suggère que, si le rythme observé se poursuit au second semestre, la valeur annuelle des importations en 2025 pourrait s'inscrire dans un ordre de grandeur proche de celui de l'année précédente.

Tableau 8 : Evolution du volume des importations au Maroc des bobines laminées à chaud (LAC) par pays

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To /an						Variation (%/an)			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	312	38	26	4.450	4.443	11	-88%	-32%	17096%	-100%
ARABIE SAOUDITE	4.888	0	0	0			-100%			
AUTRES PAYS	0	0	0	0	-	-				
AUTRICHE	0	3	0	1	1	-	-5328%	-100%		-100%
BELGIQUE	1.935	1.158	10.244	5.467	4.189	11.072	-40%	785%	-47%	164%
BRESIL	0	20.016	0	0				-100%		
CANADA	0	0	0	0						
CHINE	68	20	5.969	5.600	5.594	239	-70%	29024%	-6%	-96%
DANEMARK	41	0	0	0			-100%		-100%	
EGYPTE	0	0	0	0	-	2.991				
ESPAGNE	2.251	1.810	282	5.496	3.106	882	-20%	-84%	1851%	-72%
ETATS-UNIS	37	0	10	23	9	-	-99%	2100%	125%	-100%
FINLANDE	788	921	111	1.217	230	973	17%	-88%	1001%	324%
FRANCE	12.820	12.914	8.645	6.611	328	1.810	1%	-33%	-24%	451%
INDE	13	58	11	2	2	0	353%	-81%	-81%	-100%
INDONESIE	2	0	0	0			-100%			
ITALIE	2.161	-50	73	47	4	8	-102%	-244%	-36%	-271%
JAPON	1	0	0	0			-100%			
LUXEMBOURG	0	0	0	0	-	-				
PAYS-BAS	0	0	0	3	2	77		-100%		3224%
POLOGNE	23	3	0	0	-	-	-87%	-100%		
PORTUGAL	167	1	1	0	0	-	-99%	17%	-76%	-100%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	6	0	0	0	-	0	-100%			
REPUBLIQUE DE COREE	0	-7	0	0	-	-	1642%	-100%		
REPUBLIQUE TCHEQUE	0	0	0	0	-	-				
SLOVENIE	465	0	42	24	24	70	-100%		-42%	191%
SUEDE	1.020	952	287	916	443	514	-7%	-70%	219%	16%
TURQUIE	20.357	42.719	38.486	32.577	23.390	11.399	110%	-10%	-15%	-51%
UKRAINE	1.512	0	0	0			-100%			
VIET NAM	0	0	10.191	0					-100%	
TOTAL GENERAL	48.866	80.558	74.377	62.433	41.766	30.032	64,9%	-7,7%	-16,1%	-28,1%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les volumes sont en tonne

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Les volumes d'importation des bobines laminées à chaud au Maroc s'établissent à 30 032 tonnes au premier semestre 2025, traduisant un niveau significatif d'approvisionnement sur la période récente.

La Turquie demeure le principal fournisseur du Maroc. Au premier semestre 2025, ses exportations vers le Royaume atteignent 11 399 tonnes, confirmant son rôle central dans la structure des importations. La France figure également parmi les fournisseurs actifs, avec des volumes s'établissant à 1 810 tonnes sur la même période.

La Belgique se distingue particulièrement en 2025, avec des importations atteignant 11 072 tonnes au premier semestre. Ce niveau est comparable à celui enregistré en 2023 et illustre une reprise marquée des flux, témoignant d'une dynamique favorable et d'une forte réactivité de ce fournisseur sur le marché marocain.

Par ailleurs, plusieurs fournisseurs européens continuent d'alimenter le marché marocain à des niveaux mesurés. L'Espagne enregistre ainsi 882 tonnes importées, tandis que l'Italie contribue également aux approvisionnements avec des volumes ponctuels en 2025.

Dans l'ensemble, les importations du premier semestre 2025 mettent en évidence une structure de marché concentrée autour de quelques pays clés, principalement la Turquie et la Belgique, confirmant l'importance de ces partenaires dans l'approvisionnement du marché marocain en bobines laminées à chaud.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Tableau 9 : Evolution de la valeur des importations des bobines laminées à chaud (LAC) au Maroc par pays

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an					Variation (%/an)				
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	6.148	1.200	948	36.737	36.542.554	280.317	-80%	-21%	3775%	-99%
ARABIE SAOUDITE	41.724	0	0	0			-100%			
AUTRES PAYS	0	0	0	0	-	-				
AUTRICHE	23	131	0	28	28.140	-	-683%	-100%		-100%
BELGIQUE	26.579	22.866	103.665	69.255	46.767.306	103.176.578	-14%	353%	-33%	121%
BRESIL	0	181.676	0	0				-100%		
CANADA	0	0	0	4						
CHINE	1.554	522	52.948	47.795	47.679.714	3.131.453	-66%	10049%	-10%	-93%
DANEMARK	325	0	0	0			-100%		-100%	
EGYPTE	0	0	0	0	-	22.615.286				
ESPAGNE	19.412	15.811	3.089	45.109	25.384.223	8.701.458	-19%	-80%	1360%	-66%
ETATS-UNIS	705	7	144	426	149.449	-	-99%	1828%	195%	-100%
FINLANDE	10.754	17.028	2.336	22.091	4.282.197	17.356.882	58%	-86%	846%	305%
FRANCE	113.855	127.954	87.784	61.361	8.525.918	18.990.454	12%	-31%	-30%	122%
INDE	108	940	175	40	37.220	0	772%	-81%	-77%	-100%
INDONESIE	32	0	0	0			-100%			
ITALIE	17.886	266	1.046	667	109.569	115.200	-99%	293%	-36%	-205%
JAPON	140	0	0	0			-100%			
LUXEMBOURG	0	0	0	0	-	-				
PAYS-BAS	0	-13	0	80	62.631	1.006.676		-100%		1507%
POLOGNE	291	39	0	0	-	-	-87%	-100%		
PORTUGAL	3.800	7	35	73	72.879	-	-100%	374%	106%	-100%
PROVINCE DE CHINE TAIWAN	110	0	0	0	-	1	-100%			
REPUBLIQUE DE COREE	667	-100	0	0	-	-	-85%	-100%		
REPUBLIQUE TCHEQUE	0	0	0	0	-	-				
SLOVENIE	6.057	0	1.048	603	602.875	1.751.625	-100%		-42%	191%
SUEDE	14.294	15.766	4.097	17.560	8.209.541	11.066.490	10%	-74%	329%	35%
TURQUIE	192.038	433.908	323.405	271.070	194.084.317	94.107.403	126%	-25%	-16%	-52%
UKRAINE	16.059	0	0	0			-100%			
VIET NAM	0	0	83.061	0					-100%	
TOTAL GENERAL	471.181	818.009	663.781	572.898	372.538.533	282.009.423	73,6%	-18,9%	-13,7%	-24,3%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en Dhs

Les valeurs d'importation des bobines laminées à chaud au Maroc se caractérisent par une forte volatilité sur la période analysée, avec une dynamique particulièrement marquée en 2022. Cette année-là, les importations ont atteint 818,0 millions de dirhams, enregistrant une progression significative d'environ +74 % par rapport à 2021, traduisant un renforcement notable des flux d'approvisionnement.

En 2023 et 2024, les importations se sont maintenues à des niveaux importants, avec des valeurs respectives de 663,8 millions de dirhams et 572,9 millions de dirhams, confirmant le poids économique des bobines laminées à chaud dans la structure des importations nationales. Au premier semestre 2025, la valeur importée s'établit à 282,0

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

millions de dirhams, un niveau qui représente une part significative du total annuel de 2024, bien que la comparaison reste partielle compte tenu du périmètre semestriel.

La Turquie demeure le principal pays fournisseur sur l'ensemble de la période, avec une valeur cumulée des importations atteignant 1,31 milliard de dirhams, confirmant son rôle central dans l'approvisionnement du marché marocain. La France se positionne également comme un fournisseur majeur, affichant sur plusieurs années des niveaux élevés de livraisons vers le Royaume.

Parallèlement, la Belgique se distingue par une dynamique positive au premier semestre 2025, avec une valeur des importations en progression d'environ +49 % par rapport à 2024, illustrant un repositionnement ponctuel des approvisionnements. La Chine a également occupé une place significative sur la période récente, avec des niveaux élevés observés en 2023 et 2024.

Globalement, l'évolution des importations de bobines laminées à chaud met en évidence le maintien de flux d'importation substantiels, marqués par des ajustements entre fournisseurs et une forte réactivité aux conditions de marché, dans un contexte encadré par les mécanismes de protection du marché national.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

**Tableau 10 : Evolution du volumes des importations des Tôles laminées à chaud
(Non Enroulées) par pays**

Pays	Evolution des volumes d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Volume en To /an						Variation (%/an)			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	218	67	371	1.104	65	57	-69%	453%	198%	-12%
AUTRES PAYS	0	0	0	0	-	-				
AUTRICHE	0	1	0	0	-	6	681%	-100%		
BELGIQUE	508	538	389	275	167	83	6%	-28%	-29%	-50%
CHINE	13	1	1.207	683	669	118	-92%	118187%	-43%	-82%
DANEMARK	52	55	563	44	44	27	5%	929%	-92%	-39%
ESPAGNE	1.797	3.132	1.906	1.609	846	471	74%	-39%	-16%	-44%
FINLANDE	0	0	0	0	-	-				
FRANCE	979	982	4.111	2.397	112	456	0%	319%	-42%	-509%
INDE	32	22	31	224	102	13	-32%	43%	626%	-87%
INDONESIE	35	23	24	37	15	-	-33%	4%	53%	-100%
ITALIE	7.598	1.768	2.080	3.664	3.110	581	-77%	18%	76%	-81%
JAPON	0	0	0	6	6	-				-100%
LUXEMBOURG	0	0	0	14						
MACEDOINE	0	0	1	0					-100%	
PAYS-BAS	81	25	0	0	-	73	-69%	-100%		
POLOGNE	5	7	0	12	-	-	28%	-100%		
PORTUGAL	-8	-1	1	3	3	1	-89%	-207%	226%	-62%
REPUBLIQUE DE COREE	0	12	2	0	-	-	3181%	-84%	-100%	
REPUBLIQUE TCHIQUE	174	0	0	0			-100%			
ROUMANIE	149	0	0	0			-100%			
ROYAUME-UNI	0	0	0	0	-	1				
SLOVAQUIE	0	0	0	0	-	-				
SLOVENIE	0	0	90	0					-100%	
SUEDE	22	0	0	0	-	-	-100%			
TURQUIE	472	3.683	2.362	1.197	676	2.172				
UKRAINE	1	70	25	0						
TOTAL GENERAL	12.126	10.385	13.163	11.270	5.813	3.147	-14,4%	26,8%	-14,4%	-45,9%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les volumes sont en tonne

En volume, les importations marocaines de tôles laminées à chaud non enroulées se sont établies à 11,27 milliers de tonnes en 2024, confirmant un niveau significatif d'approvisionnement après le pic enregistré en 2023. Au premier semestre 2025, les volumes importés atteignent 3,15 milliers de tonnes, un niveau qui reste notable compte tenu du périmètre semestriel et qui témoigne de la poursuite des échanges sur ce segment.

La Turquie se distingue particulièrement par une dynamique très marquée au premier semestre 2025, avec des volumes atteignant 2,17 milliers de tonnes, contre 1,20 milliers

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

de tonnes sur l'ensemble de 2024. Cette évolution traduit une forte reprise de ses exportations vers le marché marocain et renforce sa position parmi les fournisseurs actifs.

L'Italie demeure un fournisseur majeur sur l'ensemble de la période, avec des volumes élevés observés entre 2021 et 2024, illustrant l'importance de ses flux vers le Maroc. Du côté européen, l'Espagne et la France conservent des positions significatives en volume, confirmant leur rôle structurel dans l'approvisionnement du marché marocain. La Belgique et l'Allemagne participent également aux importations, reflétant la diversité des origines et la flexibilité des approvisionnements.

Par ailleurs, certains pays comme la Chine et le Danemark continuent d'afficher des volumes notables, traduisant le maintien de flux soutenus sur ce segment.

Globalement, malgré les ajustements observés selon l'origine, les importations de tôles laminées à chaud non enroulées demeurent à des niveaux relativement élevés, illustrant une demande structurelle soutenue et une concurrence internationale persistante sur ce marché, dans un contexte de rééquilibrage progressif des flux.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Tableau 11 : Evolution de la valeur des importations des Tôles laminées à chaud (Non Enroulées) par pays

Pays	Evolution des valeurs d'importation des produits objets de la requête [] par origine									
	Valeurs en Dhs /an					Variation (%/an)				
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	S1 2024 / S1 2025
ALLEMAGNE	2.819.434	1.365.565	6.079.611	15.426.829	1.331.459	825.553	-52%	345%	-78%	-95%
AUTRES PAYS	0	0	0	0	-	-				
AUTRICHE	22.533	14.814	0	53.818	-	264.623	-34%	-100%		392%
BELGIQUE	5.742.001	9.293.819	7.482.301	4.704.620	3.056.020	1.292.586	62%	-19%	-59%	-73%
CHINE	224.311	40.669	11.944.470	6.400.235	6.121.059	1.197.301	-82%	29270%	-48%	-81%
DANEMARK	417.877	964.661	11.987.875	744.486	744.486	289.479	131%	1143%	-94%	-61%
ESPAGNE	21.690.611	49.105.643	26.916.549	23.200.572	12.248.359	6.097.085	126%	-45%	-54%	-74%
FINLANDE	0	0	0	0	-	-				
FRANCE	18.043.641	12.522.113	46.105.666	22.384.254	1.404.388	3.478.797	-31%	268%	-97%	-116%
INDE	353.900	305.810	729.645	3.130.590	1.631.809	136.987	-14%	139%	124%	-96%
INDONESIE	395.848	492.517	492.689	531.526	242.825	-	24%	0%	-51%	-100%
ITALIE	63.662.497	23.971.244	26.606.104	42.025.781	35.486.840	15.660.082	-62%	11%	33%	-63%
JAPON	0	0	0	98.727	98.727	-				-100%
LUXEMBOURG	0	0	0	195.548	-	-				-100%
MACEDOINE	0	0	15.940	0	-	-			-100%	
PAYS-BAS	861.900	446.187	0	0	-	986.614	-48%	-100%		
POLOGNE	69.200	108.644	0	173.622	-	-	57%	-100%		-100%
PORTUGAL	-76.248	-7.473	61.261	51.732	51.731	17.718	-90%	-920%	-16%	-66%
REPUBLIQUE DE COREE	666.512	181.931	38.868	0	-	-	-73%	-79%	-100%	
REPUBLIQUE TCHIQUE	1.356.624	0	0	446	-	-	-100%			-100%
ROUMANIE	1.245.179	0	0	0	-	-	-100%			
ROYAUME-UNI	0	0	0	0	-	26.455				
SLOVAQUIE	0	0	0	0	-	-				
SLOVENIE	0	0	2.997.000	0	-	-			-100%	
SUEDE	465.877	0	0	0	-	-	-100%			
TURQUIE	4.192.023	38.753.535	19.815.888	9.713.637	5.748.166	16.969.149				
UKRAINE	7.221	1.281.865	556.341	0	-	-				
TOTAL GENERAL	122.160.941	138.841.544	161.830.208	128.836.423	68.165.869	40.284.835	13,7%	16,6%	-20,4%	-40,9%

Source : Chiffres issus des données de l'Office des changes ; les valeurs sont en Dhs

En 2024, les importations marocaines de tôles laminées à chaud non enroulées ont atteint une valeur de 128,8 millions de dirhams, confirmant un niveau significatif après le pic enregistré en 2023 à 161,8 millions de dirhams. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des deux années de progression observées auparavant et reflète un ajustement des prix et des volumes dans un contexte de normalisation du marché.

Au premier semestre 2025, la valeur des importations s'établit à 40,3 millions de dirhams. Bien que partielle en raison du périmètre semestriel, cette valeur témoigne du maintien d'échanges actifs sur ce segment, dans un environnement de marché en phase de rééquilibrage.

La Turquie se positionne parmi les principaux fournisseurs en valeur, avec 16,97 millions de dirhams au S1 2025. Ce niveau traduit un redressement marqué de ses expéditions vers le marché marocain par rapport à l'année précédente, confirmant une dynamique favorable de ses flux commerciaux.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

L'Italie demeure le premier fournisseur sur l'ensemble de la période, avec une valeur cumulée des importations atteignant 171,9 millions de dirhams, illustrant le rôle central et durable de ce pays dans l'approvisionnement du marché marocain, notamment au cours des années 2022 à 2024.

Du côté européen, l'Espagne conserve une position clé dans la structure des importations, tandis que la France affiche une évolution contrastée sur la période récente, reflétant des ajustements commerciaux ponctuels. La Belgique et la Chine figurent également parmi les fournisseurs significatifs, après des performances solides observées en 2022 et 2023.

Globalement, l'évolution des valeurs d'importation des tôles laminées à chaud non enroulées met en évidence un marché caractérisé par une forte réactivité aux conditions de prix internationaux et par une reconfiguration continue des sources d'approvisionnement, dans un contexte de concurrence soutenue entre fournisseurs.

3.1.1.2 Accroissement des importations en termes relatifs par rapport à la production nationale

Tableau 12 : Importations en termes relatifs par rapport à la production nationale (tonnes)

Produit	Volumes	Volumes des importations par rapport à la production						Evolution			
		2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	S1 2024-S1 2025
Tôles laminées à chaud	Importations	60.992	90.943	87.540	73.703	47.579	33.179	49%	-4%	-16%	-30%
	Production MS	100	100	100	129	63	72	0%	0%	29%	13%
	Importations/Productions MS	100%	150%	144%	94%	123%	76%	50%	-4%	-35%	-39%

Source : les données internes de BPN et de l'Office des change - Unité : production et importations en tonne

Le ratio importations/production nationale est resté stable mais à un niveau élevé sur la période 2022 à 2023 environ ██████ des importations contre la production nationale.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Cependant, les importations ont diminué par rapport à la production à partir du deuxième semestre 2024, suite à l'augmentation des volumes de production, qui ont progressé de ■ % entre 2023 et 2024.

En comparant les importations par rapport à la production nationale au cours de la période 2021 - 2024 avec le ratio enregistré au cours de la période 2018 – 2021, on peut constater que les valeurs atteintes diffèrent significativement.

En effet, le volume des importations au cours de la période 2018 - 2021 se situe autour d'une moyenne du ratio d'importations de ■ %, alors que le ratio de la période 2021 - 2024 est de ■ %.

Nous constatons donc une tendance à la baisse du volume des importations par rapport au volume de production nationale, ce qui montre que la mesure de sauvegarde adoptée commence à avoir un impact positif.

3.1.1.3 Conclusion

De l'analyse des données ci-dessus, on peut constater que, depuis 2021 les importations se maintiennent à des niveaux élevés et continuent à affaiblir l'industrie marocaine de produits plats en acier laminés à chaud.

En termes généraux, les chiffres indiquent une diminution de la pression des importations étrangères sur la BPN au cours des années 2024 et 2025. Ceci s'explique principalement par les effets de la mesure de sauvegarde ainsi que par l'augmentation des volumes de production visant à mieux couvrir le marché marocain.

En outre, malgré l'instauration de la mesure de sauvegarde en 2020 et sa prolongation en 2023, les importations demeurent instables, affectant significativement la BPN. De nouveau, les données en termes relatifs confirment la même réflexion obtenue depuis l'analyse des données en termes absolus : bien que la mesure commence à montrer ses effets sur le marché marocain, ceci n'est pas suffisant. Pour l'instant elle a effectivement réussi à ralentir une tendance à la hausse du volume d'importations par rapport à la production nationale, néanmoins elle a besoin de plus de temps pour arriver à protéger effectivement les producteurs locaux avec des chiffres suffisamment faibles d'importations.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Pourtant, bien que la mesure de sauvegarde ait réussi à ralentir la tendance à la hausse des importations par rapport à la production nationale, celle-ci a besoin d'une prorogation additionnelle pour accomplir son objectif.

Il reste donc indispensable de disposer de la mesure de sauvegarde pendant un délai plus long, afin que ses effets puissent accomplir des résultats.

3.1.2 *La situation de la BPN*

Depuis 2020, la BPN bénéficie de la mesure de sauvegarde sur les produits laminés à chaud, prorogée en 2023, ce qui a permis de soutenir partiellement la production nationale. Néanmoins, le secteur reste exposé à la forte concurrence des importations, qui continue de peser sur la rentabilité et la restructuration de la branche locale. Dans ce contexte, le renouvellement de la mesure pour 2026 apparaît essentiel pour assurer la stabilité du marché et protéger l'industrie sidérurgique marocaine.

Malgré la mesure de sauvegarde, les importations de produits laminés à chaud restent toujours importantes. Cette situation montre que, même avec ces dispositifs, le marché continue de subir une pression concurrentielle significative, ce qui justifie pleinement le renouvellement de la mesure pour protéger la production nationale et stabiliser le secteur sidérurgique.

Selon les exigences établies à l'article 53 de la loi n° 15-09, nous reprenons en ce qui suit les renseignements chiffrés sur l'évolution des indicateurs de performance des requérants :

1. Production, capacité de production et taux d'utilisation ;
2. Ventes sur le marché local;
3. Consommation nationale;
4. Évolution des parts de marché de la production nationale et des importations;
5. État des pertes et profits;
6. Emploi et productivité;
7. Investissements;
8. Stocks;
9. Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la BPN

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

10. Exportations de la BPN

La hausse des importations se répercute négativement sur les performances de la branche de production nationale dont les indicateurs ne cessent de se dégrader.

3.1.2.1 Production, capacité de production et taux d'utilisation

Entre 2021 et 2025, la production de la BPN connaît une stabilisation progressive après les fluctuations provoquées par la pandémie et les crises mondiales, avec une reprise à partir de 2024, grâce à l'augmentation de la consommation locale, qui a favorisé l'augmentation de la production locale.

Tableau 13 : Production (tonnes)

	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	Évolution 2018-2019	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022
Tôles laminées à chaud	100	100	100	129	63	72	0%	0%	29%	13%

Source : les données internes de BPN- Unité : production en tonne

Figure 1 : Production des produits objet de la requête (2021-2025)



Source : les données internes de Maghreb Steel - Unité : production et importation en Tonne

	Taux d'utilisation des capacités de production de la Tôle laminée à chaud									
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Capacité de Production LAC	100	100	100	100	100	100	0%	0%	0%	0%
Production	100	100	100	129	63	72	0%	0%	29%	13%
Taux d'utilisation	100	100	100	129	127	144	0%	0%	29%	13%

Source : les données internes de BPN- Unité : production en tonne.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

D'une autre part, sous l'effet de la substitution de la production locale par les importations de tôles d'acier laminées à chaud, enroulées ou non, le taux d'utilisation des lignes de production est resté faible, ne dépassant pas ■■■% durant les années 2021, 2022 et 2023. C'est seulement à partir de 2024, que ce taux a progressé pour atteindre ■■■%, conséquence directe de l'augmentation de la consommation de l'acier plat.

3.1.2.2 Ventes

Les ventes de la branche de production nationale se sont établies à ■■■ Kt en 2023, contre ■■■ Kt en 2021, traduisant une légère hausse malgré la prorogation de la mesure en 2023.

On observe par ailleurs que le volume des ventes au premier semestre 2025 atteint ■■■ Kt, contre ■■■ Kt sur la même période en 2024. Cette progression résulte principalement de la l'augmentation de la demande d'acier plat, dont les effets ont toutefois été temporaires.

Globalement, les volumes de vente n'ont pas connu une évolution significative par rapport à 2021, ce qui laisse penser que, sans la mise en œuvre de cette mesure, les résultats auraient été nettement inférieurs.

Tableau 15 : Ventes (volume et valeur)

Évolution des Ventes Maghreb Steel /année											
Produit	Volumes	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Export	En Tonne	100	54	45	50	35	16	-46%	-15%	10%	-55%
	En KDHS	100	57	38	39	29	10	-43%	-34%	2%	-67%
Local	En Tonne	100	107	83	78	83	61	7%	-22%	-7%	-27%
	En KDHS	100	105	111	141	62	79	5%	6%	26%	28%
Tôles laminées à chaud	En Tonne	100	125	117	137	62	77	25%	-6%	17%	25%
	En KDHS	100	118	105	98	99	97	18%	-11%	-7%	-2%

Source : les données internes de BPN- Unité : Volume en tonnes et valeur en KDHS

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

3.1.2.3 Évolution des parts de marché de la production national et des importations

Nous constatons que, malgré l'adoption de la mesure de sauvegarde, la part de marché de la BPN a diminué depuis 2021, passant de ■ % à ■ % en 2022, puis à ■ % en 2023.

La hausse enregistrée au second semestre 2024 et au premier semestre 2025 s'explique principalement par l'impact des projets lancés au Maroc qui ont impacté positivement la demande locale, et dont l'effet reste temporaire. Sans la mesure de sauvegarde, notre part de marché aurait reculé de manière encore plus significative.

Le tableau suivant présente l'évolution de la consommation nationale et de la part de marché de la BPN :

Tableau 16 : Consommation nationale (tonnes) et part de marché de la BPN

Produit	Volumes	Consommation Nationale						Ecart			
		2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Tôles laminées à chaud	Ventes MS	100	105	111	141	62	79	5%	6%	26%	28%
	Ventes captives	100	95	87	118	65	58	-5%	-8%	35%	-11%
	Importations	60.992	90.943	87.540	73.703	47.579	33.179	49%	-4%	-16%	-30%
	Total Consommation Nationale	100	106	105	128	65	67	6%	-1%	22%	3%
	PDM MaghrebSteel	100	94	95	101	97	103	-6%	1%	6%	5%

Source : les données internes de BPN et de l'Office des change - Unité : Ventes et importation en tonne

Etant donné que la société est l'unique producteur de tôle d'acier plat au Maroc, et que la demande locale du produit est en hausse, la perte de parts de marché local due aux importations est la principale cause de la dégradation des indicateurs de Maghreb Steel.

Le tableau suivant présente l'évolution de la part de marché des importations :

Tableau 17 : Part de marché - importations (%)

Volumes	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PDM Importations	100	141	137	94	119	81	41%	-31%	27%	-32%

Source : les données internes de BPN- Unité : Stock en tonne

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Nous observons une nette progression de la part de marché détenue par les importations, passée de ■ % en 2021 à ■ % en 2022, puis à ■ % en 2023. Cette évolution reflète une baisse équivalente de la part de marché de la branche de production nationale, impactant significativement sa situation en raison de la perte de volumes de ventes au profit des produits importés.

3.1.2.4 État des pertes et profits

Les marges de la BPN n'ont pas encore atteint un niveau suffisant de maturité et restent sensibles à tout nouveau paramètre qui risque de déstabiliser la rentabilité de ses produits, notamment la hausse des importations.

Les marges unitaires des produits concernés par la requête actuelle se sont légèrement améliorées entre 2021 et 2022 sous l'effet de l'amélioration du Spread LAC/Brame à l'international suite aux différentes crises mondiales.

Le tableau suivant présente les informations relatives à la rentabilité des tôles laminées à chaud, vendues sur le marché local :

Tableau 18 : Bénéfices sur les ventes locales (DH/T, nets avant impôts) et Profitabilité sur les ventes locales (% , nets avant impôts)

	Tôle Laminée à chaud					
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025
Prix de vente local en Dhs/Tonne	100	134	159	141	131	133
Coût de production en Dhs/Tonne	100	117	152	141	123	125
Marge d'exploitation en Dhs/Tonne	100	212	191	141	170	173
Évolution Marge Dhs/Tonne						

Source : les données internes de BPN- Unité : en Dhs/tonnes

Comme le montre le tableau 18, la mesure appliquée a permis de préserver partiellement la rentabilité des tôles laminées à chaud produites par la BPN, malgré un contexte international défavorable marqué par la baisse des prix. Toutefois, la situation demeure fragile.

En effet, la marge dégagée est passée de ■ DH/t en 2021 à ■ DH/t, soit une amélioration de ■ DH/t entre les deux années. En 2022, la marge s'est établie à ■

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

DH/t, avant de connaître une baisse en 2023, pour revenir à un niveau similaire en 2024 et 2025. »

3.1.2.5 Emploi et productivité

Les effectifs du LAC sont restés stables sur l'ensemble de la période, à un niveau avoisinant les 430 personnes durant les trois premières années. Une hausse des effectifs a été observée à partir de 2024 afin d'accompagner l'augmentation des volumes de production.

Tableau 19 : Emploi (personnes) des activités Laminage à chaud

	Évolution des effectifs Industriels + support (LAC)						Ecart			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Total	100	103	98	110	103	113	3%	-4%	12%	9%

Source : les données internes de BPN- Unité : Effectifs

Les effectifs de Bled Solb ont connu une hausse à partir de 2024, principalement au sein du LAC, afin d'accompagner la croissance des volumes de production.

Tableau 20 : [Emploi (personnes)] du site Bled Solb

	Évolution des effectifs MS Bled Solb (Global)						Ecart			
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Maghreb Steel	100	102	99	116	112	110	2%	-3%	18%	-2%
Intérimaires	100	107	104	101	94	88	-80%	-11%	28%	-7%
Total	100	104	101	110	104	100	3%	8%	13%	-4%

Source : les données internes de BPN- Unité : Effectifs

La productivité de la tôle laminée à chaud est passée de ■ tonnes par employé en 2021 à ■ tonnes par employé au premier semestre 2025. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des volumes de production.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Tableau 21 : Productivité

	Taux d'utilisation des capacités de production de la Tôle laminée à chaud						2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025				
Capacité de Production LAC	100	100	100	100	100	100	0%	0%	0%	0%
Production	100	100	100	129	63	72	0%	0%	29%	13%
Taux d'utilisation	100	100	100	129	127	144	0%	0%	29%	13%
Productivité Tonne/employé	100	97	101	117	123	128	-3%	4%	15%	4%

Source : les données internes de BPN- Unité : production en tonne

3.1.2.6 Investissements

La BPN a continué à investir sur les processus de Laminage à chaud. L'investissement global sur la période 2021-2024 est de ■ MDHs, concernant principalement la maintenance et l'amélioration des lignes de production.

Tableau 22 : Investissements

Montant en MDH	Investissement					
	2021	2022	2023	2024	S1 2025	Total
Montant Investissement	100	130	104	200	33	567

Source : les données internes de Maghreb Steel : investissements

Les principaux investissements sont :

- **Année 2021 : ■ MDHS.**
 - Remise en état et acquisition des pièces de rechange stratégiques : ■ MDHs.
 - Achat Machine de Chanfreinage : ■ MDHs.
 - Achats d'Engins Logistiques : ■ MDHs,
 - Rénovation des bassins d'acide ligne décapage : ■ MDH
 - Acquisition INNER COVER FOUR RECUIT : ■ MDH
 - Acquisition des pales Aero ventilateur Acierie : ■ MDH
- **Année 2022 : ■ MDHs.**
 - Roulement des cylindres de backup : ■ MDHs,

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

- Achat des blocs bending : ■ MDHs,
 - Achat d'un mandrin UCP : ■ MDHs,
 - Pièce de rechange stratégique : ■ MDHs,
 - Achats d'Engins Logistiques : ■ MDHs,
 - Achat Machine de profilage et soudage : ■ MDHs
- **Année 2023 : ■ MDHS,**
 - Achat des Empoises « Work Rolls » : ■ MDHs,
 - Vérin HAGC : ■ MDHs,
 - Projet d'unité de roulage et soudage d'acier plat : ■ MDHs,
- **Année 2024 : ■ MDHS,**
 - Achat d'une pompe de décalaminage : ■ MDHs.
 - Achat jauge profile (Remplacement de l'existant) : ■ MDHs.
 - Achat pièces de rechange laminoir : ■ MDHs
 - Hangar de stockage et opérations de transformation : ■ MDHs,
 - Achats d'Engins Logistiques : ■ MDHs,
- **1er Semestre 2025 : ■ MDHS**
 - Achats d'Engins Logistiques : ■ MDHs,
 - Achat d'équipement pour le laminoir (Steckel Mill) : ■ MDHs,
 - Entretien structure métallique : ■ MDHs,

3.1.2.7 Stocks

Le tableau suivant présente les stocks des produits Laminés à chaud, détenus par la BPN à la fin de chaque exercice comptable, en volume (tonnes) :

Tableau 23 : Stocks (tonnes)

	Évolution par année des volumes des stocks de tôles d'acier					
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025
Tôles laminées à chaud	100	112	133	163	167	213

Source : les données internes de BPN- Unité : Stock en tonne

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Comme le montre le tableau 23, le stock a connu une augmentation suite aux efforts déployés par la société pour mettre en place un niveau suffisant d'articles et d'offres, afin de répondre aux besoins du marché national et d'accompagner les grands projets du pays dans le domaine de l'acier. Cependant, une hausse des importations à l'avenir risquerait d'entraîner des charges financières supplémentaires pour l'entreprise. Cela confirme que la prorogation de la mesure de sauvegarde est essentielle pour éviter une nouvelle accumulation des stocks et prémunir la BPN contre des coûts logistiques et financiers encore plus importants.

3.1.2.8 Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la BPN

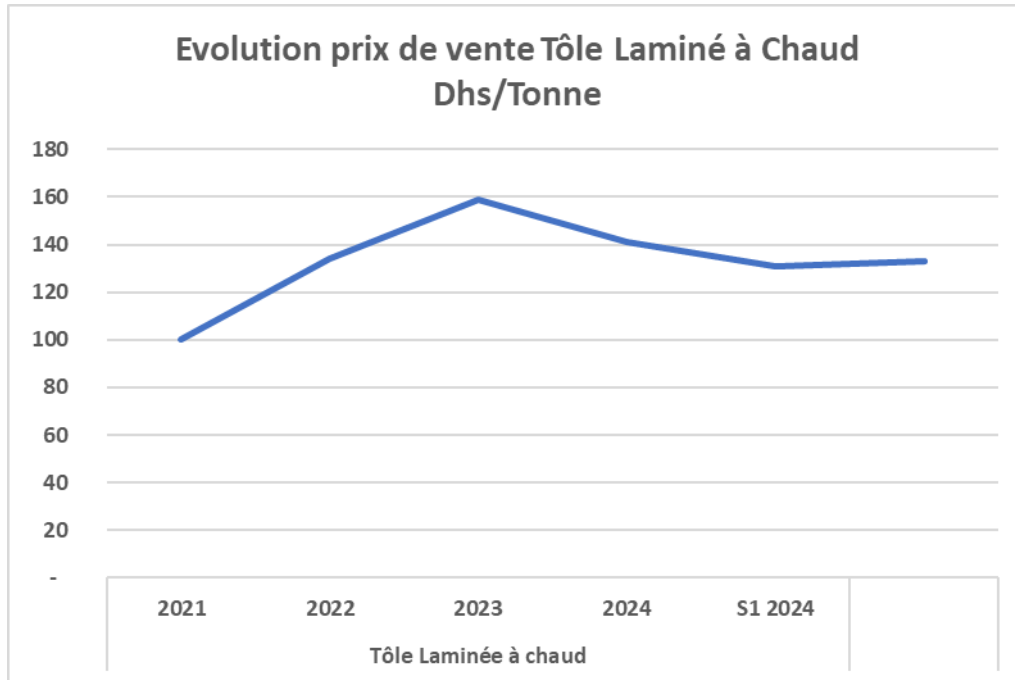
Évolution des Ventes Maghreb Steel /année											
Produit	Volumes	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Local	En Tonne	100	107	83	78	83	61	7%	-22%	-7%	-27%
	En KDHS	100	105	111	141	62	79	5%	6%	26%	28%
	Dh/Tonne	100	118	105	98	99	97	18%	-11%	-7%	-2%
Tôles laminées à chaud	En Tonne	100	125	117	137	62	77	25%	-6%	17%	25%
	En KDHS	100	118	105	98	99	97	18%	-11%	-7%	-2%

La BPN continue à déployer des efforts pour aligner ses prix avec ceux des produits importés, en évitant des pertes supplémentaires de parts de marché.

Il convient de noter que dans le secteur sidérurgique, une faible utilisation des capacités de production se traduit inévitablement par une nette augmentation des coûts de production.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 2 : Prix de vente local en (Dhs/Tonne)

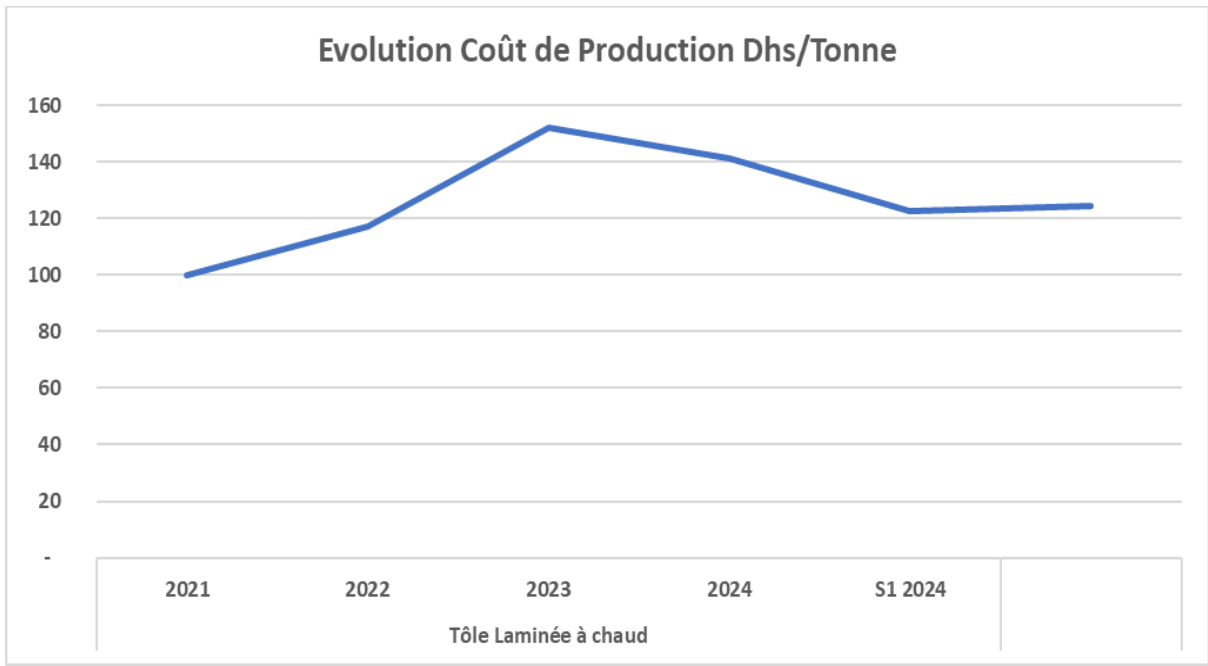


Source : les données internes de BPN- Unité : DH/T

Figure 3 : Coût de Production en (Dhs/Tonne)

	Tôle Laminée à chaud					
	2021	2022	2023	2024	S1 2024	S1 2025
Coût de production en Dhs/Tonne	100	117	152	141	123	125

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD



Source : les données internes de BPN- Unité : DH/T

3.1.2.9 Exportations de la BPN



REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Le graphe montre une tendance générale à la baisse des exportations de Maghreb Steel en produits laminés à chaud entre 2021 et 2025. Après un pic à 45 000 tonnes en 2021, les volumes chutent fortement à 25 000 tonnes en 2022, puis diminuent légèrement à 21 000 tonnes en 2023. Une légère reprise est observée en 2024 avec 22 000 tonnes, avant une nouvelle baisse marquée à 14 000 tonnes en 2025. Il convient toutefois de préciser que les données de 2025 s'arrêtent à date.

Conclusion

La mesure de sauvegarde a permis à la BPN de ralentir les effets d'un accroissement des importations assez agressif dans le marché global. Néanmoins, elle continue à être nécessaire afin de réparer le dommage que les importations continuent à infliger aux producteurs locaux.

Malgré la mesure mise en place en 2020 la BPN se trouve actuellement, comme le montrent ses indicateurs ci-dessus, dans une situation toujours fragile et vulnérable face aux **importations** toujours en croissance au détriment de la part de marché nationale: (i) la **production** montre des chiffres toujours faibles et instables; (ii) la **capacité de production** est restée stable; (iii) les **ventes**, bien qu'en croissance, ne présentent pas d'améliorations significatives; (iv) la **consommation** connaît une amélioration qui risque d'être temporaire; (v) les **bénéfices**, bien qu'en croissance, restent toujours insuffisants et instables; (vi) les chiffres montrent que l'**emploi** se maintient à un niveau stable mais toujours insuffisant; (vii) et les **investissements** se sont légèrement accrus et les **coûts** continuent à fluctuer dans un contexte international instable.

Ainsi, la prorogation de la mesure de sauvegarde demeure essentielle afin de continuer à réparer le préjudice toujours grave face auquel se trouve la BPN, en lui permettant de poursuivre son plan de redressement et de faire face à la concurrence accrue des importations. Malgré les avancées enregistrées depuis la mise en place de la mesure en 2020, la situation de la BPN reste toujours fragile et vulnérable, et l'expiration de cette mesure pourrait compromettre les efforts d'ajustement réalisés jusqu'à présent (face à la nouvelle configuration du marché mondiale de l'acier assez agressive).

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

3.2 Risque imminent de dommage grave en cas de levée de la mesure de sauvegarde

3.2.1 Risque Imminent d'Accroissement des Importations en Cas de Levée de la Mesure de Sauvegarde

Il existe un risque prévisible et imminent d'augmentation des importations du produit considéré en cas de levée de la mesure de sauvegarde

Nombreux indices permettent de prédire, avec un degré suffisant de probabilité, que la levée de la mesure entraînerait un risque imminent d'accroissement des importations.

Premièrement, le marché de la fabrication des produits sidérurgiques est de plus en plus surdimensionné. La surcapacité mondiale de production d'acier est amplement constatée et continue d'augmenter. En outre, la plupart des pays continuent d'adopter ou de proroger des mesures de défense commerciale dans le secteur sidérurgique, notamment dans le secteur des tubes d'acier. Tant aux États-Unis aussi que dans l'UE, des mesures de défense commerciale sont actuellement en vigueur avec l'impact que cela implique pour l'ensemble du secteur de l'acier et des produits sidérurgiques. Aux États-Unis, en juin 2025 le gouvernement a augmenté le taux de tarifs sur les importations d'acier de 25% à 50 %.⁵ De même, l'UE a récemment adopté son 19ème paquet de mesures contre la Russie et a parallèlement élargi les sanctions à la Biélorussie⁶. Ces mesures visent notamment à bloquer les importations provenant de ces deux pays. Ainsi, l'UE aussi que la plupart des pays continuent de justifier l'adoption de mesures de sauvegarde en réponse aux mesures de défense commerciale adoptées par les États-Unis dans le cadre de leur système de quotas adopté sur la base de la Section 232.

Il reste à cet effet évident que dans ce contexte global de protection des marchés nationaux, la levée des mesures de sauvegarde marocaines entraînerait un risque

⁵ Section 232 tariffs on steel and aluminium, disponible ici: <https://www.cbp.gov/trade/programs-administration/entry-summary/232-tariffs-aluminum-and-steel-fags>

⁶ Communiqué de presse: "19th package of sanctions against Russia: EU targets Russian energy, third-country banks and crypto providers". 23 octobre 2025. Disponible ici: <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2025/10/23/19th-package-of-sanctions-against-russia-eu-targets-russian-energy-third-country-banks-and-crypto-providers/>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

évident de réorientation des échanges de produits qui ne peuvent actuellement pas être exportés vers l'UE ou les États-Unis.

3.2.1.1 L'accroissement de la surcapacité mondiale

L'industrie mondiale de l'acier connaît depuis plusieurs années un excédent structurel de capacités. Cette surcapacité continue à être un défi important pour l'industrie sidérurgique mondiale. Depuis 2016 une tendance d'accroissement significatif des importations a eu lieu. Tandis que la pression liée aux capacités excédentaires de production s'accroît, les déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier s'aggravent.

D'abord, selon les dernières informations disponibles⁷, on peut constater que la **capacité mondiale** de production d'acier a augmenté en 2024 pour la quatrième année consécutive. (Voir Figure 4). En 2024, la production d'acier a dépassé les 2.400 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation 0.6% par rapport au niveau de fin de 2023.

Figure 4: Capacité de production d'acier, par les plus grandes économies, 2020-2024

In mmt, % change and % share of total

Region	2020	2021	2022	2023	2024	2024 Annual % change	2024 Share, %
China	1 147.9	1 146.5	1 149.9	1 141.5	1 141.5	0%	46.2%
European Union	205.6	205.6	205.6	205.7	205.7	0%	8.3%
India	142.3	143.9	154.0	161.2	179.5	11.4%	7.3%
United States	113.6	113.9	118.9	119.3	119.3	0%	4.8%
Japan	128.5	122.4	122.4	117.8	117.0	-0.7%	4.7%
Russia	88.8	90.1	90.8	90.8	90.8	0%	3.7%
Korea	81.6	81.6	81.6	81.6	81.6	0%	3.3%
Iran	50.3	54.8	57.4	58.2	59.2	1.7%	2.4%
Turkiye	53.4	54.0	55.2	57.4	59.0	2.8%	2.4%
Brazil	50.9	50.9	50.9	50.9	50.9	0%	2.1%
World total	2 424.4	2 427.4	2 453.8	2 456.3	2 472.1	0.6%	100.0%

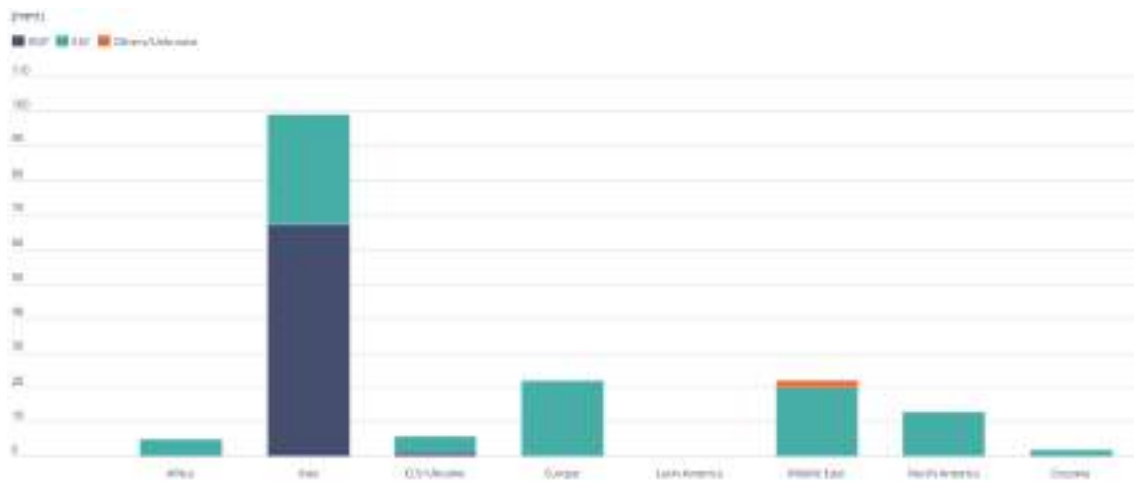
Source: OECD Steel Outlook, 2025

⁷ OECD (2025), OECD Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en>.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Une augmentation considérable des capacités sidérurgiques -presque du 100%- est particulièrement attendue sur L'Asie au cours des prochaines années si tous les projets en cours ou prévus se concrétisent à terme. Aussi l'Europe, le Moyen Orient, Amérique du Nord et le CIS envisagent aussi un accroissement de ses capacités de production autour de 25%, 25%, 15% et 5%, respectivement (Voir Figure 5).

Figure 5 : Ajouts potentiels des capacités de production d'acier à partir de 2025, par technologie et par région



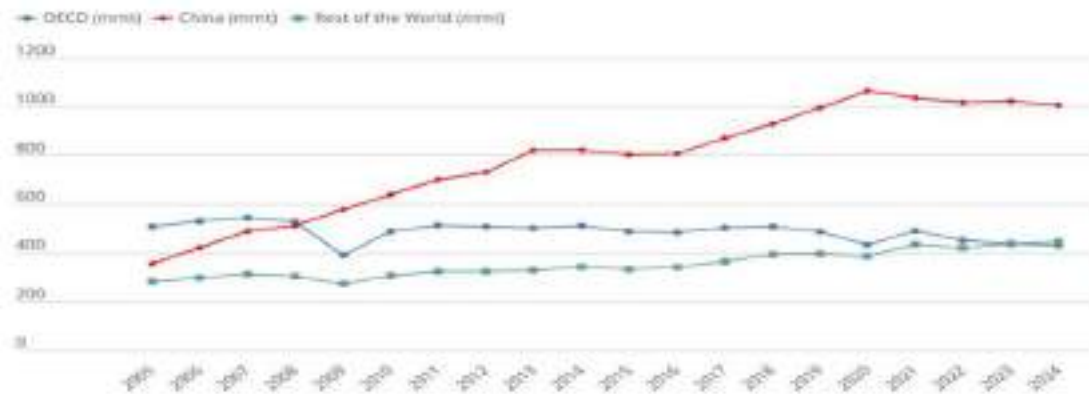
Source: OECD Steel Outlook, 2025

Dans le même sens, selon les données de l'OCDE, entre 2020 et 2024⁸, la production mondiale d'acier montre une tendance globalement haussière. Après le creux lié à la pandémie en 2020, la Chine maintient un niveau élevé, proche d'un milliard de tonnes, confirmant sa domination. Les pays de l'OCDE enregistrent une reprise progressive après 2020, retrouvant presque leur niveau d'avant-crise. Quant au reste du monde, il poursuit une hausse régulière, dépassant les 400 millions de tonnes en 2024.

⁸ World Steel Association (2024[4]), 2024 World Steel in Figures, <https://worldsteel.org/wp-content/uploads/World-Steel-in-Figures-2024.pdf>; OCDE, d'après COMTRADE et ISSB.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 6 : Production sidérurgique dans les pays de l'OCDE, en Chine et dans le reste du monde en millions de tonnes (Mt)



Source : World Steel Association 2024

Cette évolution confirme la remontée de l'offre mondiale, notamment en produits plats laminés à chaud, avec une hausse estimée à environ 5 % entre 2020 et 2024, passant de 1,75 à 1,83 milliard de tonnes. Cette croissance générale accentue la pression concurrentielle internationale, justifiant le maintien des mesures de sauvegarde pour protéger la production nationale marocaine. (Voir Figure 6).

Figure 7 : China's steel production, demand and exports, 2005-24

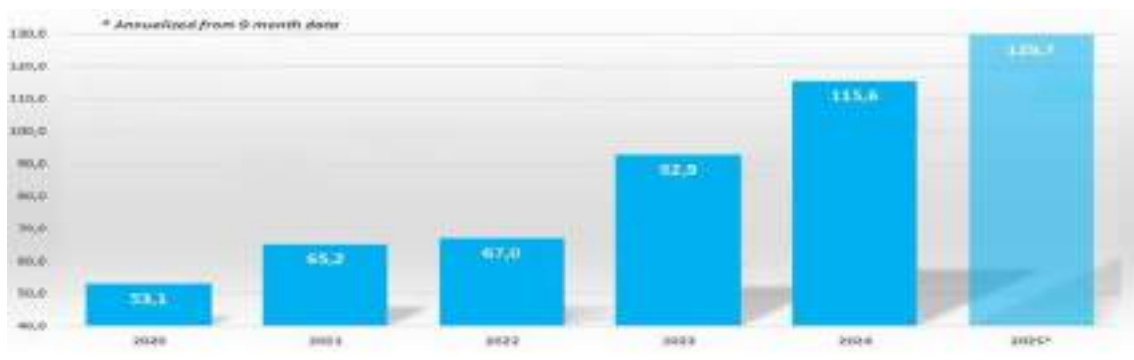


Source : World Steel Association 2024

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Particulièrement, entre 2005 et 2024, la production d'acier chinoise est passée de 350 millions de tonnes à plus d'un milliard de tonnes, alors que la demande intérieure reste autour de 900 millions de tonnes. Cette surcapacité a entraîné une hausse des exportations jusqu'à 120 millions de tonnes en 2024⁹, provoquant une pression sur les marchés mondiaux. Cette dynamique exerce une forte pression sur les prix internationaux et fragilise les industries locales dans plusieurs régions, notamment en Europe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est, et en Afrique.

Figure 8 : Exportations totales d'acier de la Chine (en Mt)



En 2025, les exportations d'acier de la Chine devraient atteindre un niveau record de 130 millions de tonnes, en hausse de 17,2 % par rapport à l'année précédente. Au cours des neuf premiers mois, elles ont déjà totalisé 97,3 millions de tonnes, avec une moyenne mensuelle en hausse sur le dernier semestre. Cette progression dépasse largement le précédent record de 115,6 millions de tonnes enregistré en 2024.

À ce même égard, **en 2027, la capacité mondiale d'acier devrait dépasser la demande de 38 %¹⁰**, selon les prévisions. Cette surcapacité intensifie la concurrence mondiale, favorise les exportations à bas prix et pénalise les industries en aval dans les pays de l'OCDE. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures efficaces pour réguler le marché et limiter les conséquences économiques négatives.

⁹ World Steel Association (2024[4]), 2024 World Steel in Figures, <https://worldsteel.org/wp-content/uploads/World-Steel-in-Figures-2024.pdf>; OCDE, d'après COMTRADE et ISSB.

¹⁰ Étude documentaire de l'OCDE sur les données de capacité et la demande; tenant compte des perspectives à court terme publiées par la World Steel Association. Disponible ici: <https://www.oecd.org/fr/themes/acier.html>.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

3.2.1.2 La protection accrue des marchés

Figure 9 : Surcapacités sidérurgiques mondiales récentes (2019-24) et prévues (2025-27) en Mt



Source : Rapport World Steel Association

Etant donné que le marché international de production de l'acier continue à se comporter d'une manière assez agressive, la plupart des pays ont décidé de proroger leurs mesures de défense commerciale, afin de continuer à protéger leurs marchés et préserver la viabilité de leur production nationale.

Par exemple, la progression des importations d'acier chaud en Europe au détriment des exportations a incité la Commission européenne à durcir considérablement son dispositif de protection commerciale. (Voir Figure 10)¹¹

Figure 10 : Hausse des importations d'acier laminé à chaud en Europe face à un recul des exportations (2015-2024)

¹¹ U.S Department of Commerce, Enforcement and Compliance, Trade data from S&P Global, Ltd. Disponible ici: <https://www.trade.gov/data-visualization/european-union-imports-report>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD



En 2024, la mesure de sauvegarde sur les importations d'acier a été prolongée jusqu'au 30 juin 2026, afin de maintenir la protection du marché européen face à la surcapacité mondiale.

Dans la continuité de cette prolongation, la commission européenne a présenté en 2025¹², un nouveau projet de règlement afin de transformer le système actuel de mesures de sauvegarde temporaires en un cadre permanent de protection du marché européen de l'acier. Ce projet prévoit :

- **Une réduction de 47% des volumes de quotas d'importation**, visant à ramener la part de marché des importations à 13%, niveau comparable à celui de 2013 ;
- **Une hausse du droit de douane hors quota de 25% à 50%**, appliqué aux importations dépassant les contingents autorisés ;
- L'introduction du principe du **“melted and poured”**, qui oblige les importateurs à prouver le pays d'origine réelle de la production d'acier (lieu de fusion et de coulage), afin d'éviter tout contournement des quotas via des opérations de transformation intermédiaire.

Ces mesures traduisent la volonté de l'Union européenne de réduire sa dépendance aux importations, de préserver la compétitivité de sa production locale et de soutenir la transition vers un acier bas carbone dans un contexte de surcapacité mondiale.

¹² Communiqué de presse: “Commission proposes plan to protect EU steel industry from unfair impacts of global overcapacity”. 7 octobre 2025. Disponible ici: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_2293

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 11 : Importations d'acier fini de l'UE (EUROFER)



Source: European Steel in Figures, 2025

En ce qui concerne ses importations d'acier en provenance des pays hors de l'UE, en 2024, l'Union Européenne a importé 27,4¹³ millions de tonnes de produits sidérurgiques finis. L'Asie représente la principale source d'approvisionnement avec 16,1 millions de tonnes, soit près des deux tiers du total. Cette domination s'explique notamment par la surcapacité de production des pays asiatiques, qui cherchent à écouler leurs excédents sur les marchés européens.

En ce qui concerne ses exportations, l'Union européenne a exporté 16,7 millions de tonnes d'acier fini en 2024 (voir Figure 12), ceux qui ont descendu progressivement depuis 2015. Entre eux, 1,7 millions de tonnes d'acier européen ont été exportées vers l'Afrique (voir Figure 12).

Figure 12 : Exportations d'acier fini de l'UE (EUROFER)

¹³ European Steel in Figures 2025. Disponible ici <https://www.eurofer.eu/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2025>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD



Source: *European Steel in Figures, 2025*

En particulier, le Maroc, bien qu'affichant un volume d'importation de 372 000 tonnes en 2024, pourrait voir son rôle s'accroître dans les prochaines années (voir Figure 13). En effet, avec les mesures de restriction mises en place par plusieurs pays pour limiter les importations d'acier en provenance d'Asie et réduire la concurrence déloyale liée à la surcapacité asiatique, les exportateurs européens chercheront à diversifier leurs débouchés.

Figure 13 : Les 10 principales destinations d'exportation de l'UE pour l'ensemble des produits finis en acier (plat et long).

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
US	3,255	3,044	3,224	3,276	2,673	1,847	2,227	2,350	2,033	2,688
Turkey	4,152	3,836	4,470	3,023	3,058	3,188	2,901	2,483	2,235	2,090
Switzerland	1,703	1,838	1,886	1,871	1,702	1,556	1,703	1,543	1,321	1,308
Mexico	527	730	870	1,197	1,012	861	1,208	903	1,120	1,201
Canada	744	819	531	654	713	732	722	538	657	620
Egypt	425	405	475	537	596	643	494	451	450	460
China	882	991	1,120	1,085	1,007	1,042	862	548	474	430
Morocco	582	655	642	598	613	524	431	333	443	372
India	641	722	429	472	443	411	417	378	359	369
Serbia Montenegro	425	435	429	446	462	430	383	297	370	366
Others	14,336	13,425	12,588	11,001	11,237	8,758	8,025	6,787	6,584	6,738
Total	27,722	26,884	26,262	26,170	23,824	18,888	18,411	16,629	16,071	16,687

Source: *European Steel in Figures, 2025*

De même, le Maroc, grâce à sa proximité géographique, ses liens commerciaux solides avec l'UE et la dynamique de son secteur industriel, pourrait devenir un marché de plus en plus ciblé par les sidérurgistes européens. Notamment, en prenant en compte que les importations marocaines des produits d'acier montrent toujours des niveaux très hauts. En effet, selon les statistiques du International Trade Center,¹⁴ les importations, sous le nomenclature douanière 72, ont augmenté de plus de 60% depuis 2020.

**Figure 14 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Maroc;
Produit : 72 Fonte, fer et acier, 2020-2024**

Exportateurs	Valeur importée en 2020	Valeur importée en 2021	Valeur importée en 2022	Valeur importée en 2023	Valeur importée en 2024
Monde	1 270 200	1 652 674	1 952 792	1 806 444	2 065 168
Espagne	259 343	349 215	413 180	402 512	327 248
Türkiye	341 707	447 258	617 686	286 115	316 675
Royaume-Uni	49 816	65 917	115 681	134 755	228 728
Kazakhstan	0	84	1 857	1 719	181 931
France	71 313	73 889	59 069	104 025	143 257
Chine	18 591	49 181	108 610	136 359	131 856

¹⁴ International Trade Center – Statistics trade map. Disponible ici: https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=2%7c504%7c%7c%7c%7c72%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c1%7c1

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Portugal	145 806	250 277	28 874	82 908	112 365
Oman	0		19 483	48 738	109 440
Egypte	1 062	1 990	5 580	30 205	84 109
Pologne	676	1 109	1 366	25 550	68 156
Corée, République de	33 164	20 055	56 532	45 340	53 582
Italie	55 513	40 965	39 277	38 273	44 779
Ukraine	8 694	52 343	17 952	9 101	44 032
Emirats arabes unis	5 471	5 047	8 082	22 037	35 004
Belgique	24 331	24 341	28 787	42 052	32 110
Pays-Bas	23 977	44 993	53 761	79 551	29 973
Allemagne	43 068	51 782	36 773	36 407	27 684
Inde	16 145	14 637	28 387	18 029	15 084
Suède	13 902	16 712	16 196	9 646	12 117
Finlande	1 492	2 188	3 326	3 883	11 945
Algérie	0				10 621
Libye, Etat de	6 237	23 800	18 028	12 183	8 190
Hongrie	15 715	15 652	20 306	9 538	4 795
Irlande	0				3 485

Source: International Trade center – Statistics trade map. Unité : Dollar Américain milliers

3.2.1.3 Évolution récentes et impacts géopolitiques sur les flux mondiaux d'acier

Entre 2022 et 2025, plusieurs facteurs sont venus aggraver ces déséquilibres :

- **Montée en puissance de l'Asie, de la Turquie et du Moyen-Orient:** de nouvelles usines à grande échelle sont entrées en service, augmentant la pression exportatrice sur les marchés régionaux et africains comme ceux d'Erdemir, de Tata Steel, et Emirates Steel.¹⁵

¹⁵ [Analyse Maghreb Steel, basée sur les rapports de la World Steel Association \(Worldsteel\), de l'OCDE \(Steel Market Developments\), et des publications industrielles \(Fastmarkets, MEPS, Eurofer\), 2022-2025](#)

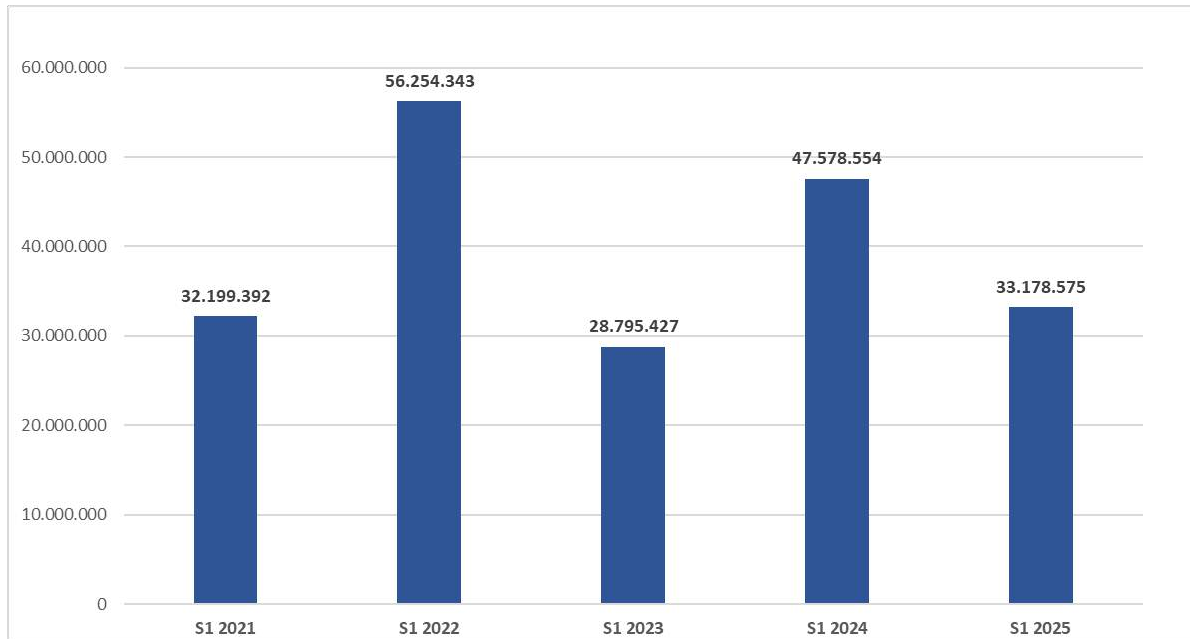
REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

- **Conflit Russie-Ukraine** : la guerre a désorganisé les flux traditionnels d'acier, entraînant une réorientation vers des marchés alternatifs, notamment l'Afrique du Nord.
- **Nouvelles réglementations environnementales** : l'introduction du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) par l'Union Européenne, combinée aux restrictions environnementales en Chine¹⁶, incite les producteurs à rechercher des débouchés dans des pays où la réglementation est moins stricte. Le Maroc est particulièrement exposé.
- **Pressions sur les prix** : face à la surcapacité, plusieurs pays exportateurs adoptent des politiques de prix agressives, proches du dumping, pour maintenir leurs niveaux d'exportation.
- **Régionalisation et redirection des flux d'exportation** : Avec les tensions commerciales, les producteurs cherchent non seulement à pénétrer les marchés traditionnels mais aussi à rediriger leurs exportations vers des zones moins contraignantes. Cela signifie que des pays comme le Maroc sont susceptibles de devenir des cibles privilégiées pour l'écoulement d'acier excédentaire.

¹⁶ Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM). Disponible ici: https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 15 : Comparatif des importations marocaines d'acier plat laminé à chaud des premiers semestres (2021-2025)



Source : Office Des Changes

L'analyse des importations marocaines au cours des premiers semestres de 2021 à 2025, exprimées en tonnes, met en évidence une évolution irrégulière, caractérisée par des fluctuations importantes sans tendance structurelle clairement baissière. Après un niveau de 32.199 tonnes en 2021, les importations ont atteint un pic exceptionnel en 2022, avec 56.254 tonnes, sous l'effet de la forte reprise post-Covid et de la reconstitution des stocks dans plusieurs secteurs industriels.

Ce maximum historique a été suivi d'un repli significatif en 2023, où les volumes ont chuté à 28.795 tonnes, avant de repartir à la hausse au premier semestre 2024 pour atteindre 47.578 tonnes. Cette remontée témoigne d'un marché toujours sensible aux variations de la demande locale et internationale, ainsi qu'aux mouvements des prix mondiaux de l'acier.

La baisse enregistrée au premier semestre 2025, ramenant les importations à 33.178 tonnes, ne reflète pas une amélioration structurelle du marché ni un recul durable de la

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

pression étrangère. Elle s'explique davantage par des facteurs conjoncturels : ralentissement temporaire des achats, ajustements réglementaires, et délais d'adaptation liés aux exigences de certification imposées aux producteurs étrangers. Ces derniers s'alignent progressivement sur le cadre réglementaire marocain, ce qui leur permettra de réactiver leurs exportations vers le Maroc à court terme.

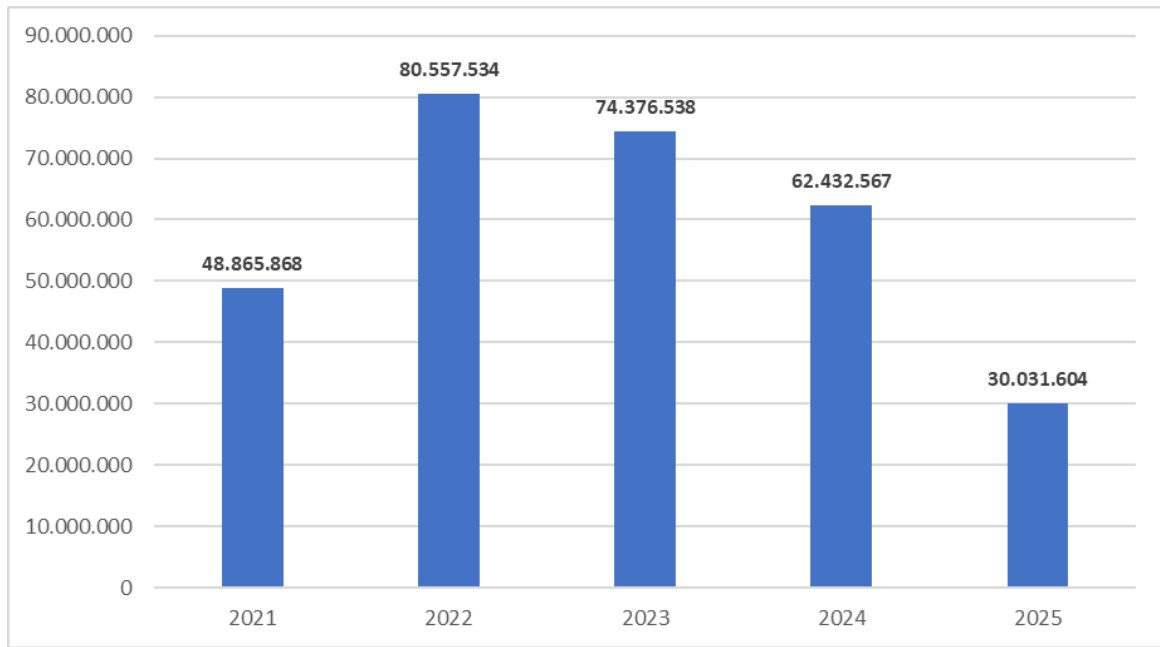
Pour replacer ces variations dans leur contexte, il est important de rappeler que l'envolée de 2022 faisait suite à une période de perturbation profonde des chaînes logistiques mondiales liée au Covid-19. La relance des projets de construction, d'infrastructures et des activités industrielles a généré un besoin accru en produits sidérurgiques, entraînant une augmentation mécanique des importations.

Ainsi, la baisse de 2025 apparaît davantage comme une parenthèse que comme un véritable retournement de tendance. Les importations marocaines demeurent étroitement liées à la conjoncture internationale, aux mécanismes temporaires de régulation du marché et aux besoins cycliques du tissu industriel. À moyen terme, la pression concurrentielle étrangère devrait donc se maintenir, voire s'intensifier, à mesure que les producteurs internationaux consolident leur position.

Cette évolution confirme la nécessité de maintenir des dispositifs de protection commerciale efficaces et un suivi rigoureux des flux d'importation, afin de préserver la compétitivité de la production nationale face à une offre étrangère qui reste particulièrement agressive et adaptable.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 16 : Tendence des importations des bobines laminées à chaud au Maroc de 2021 à 2025



Source : Office Des Changes

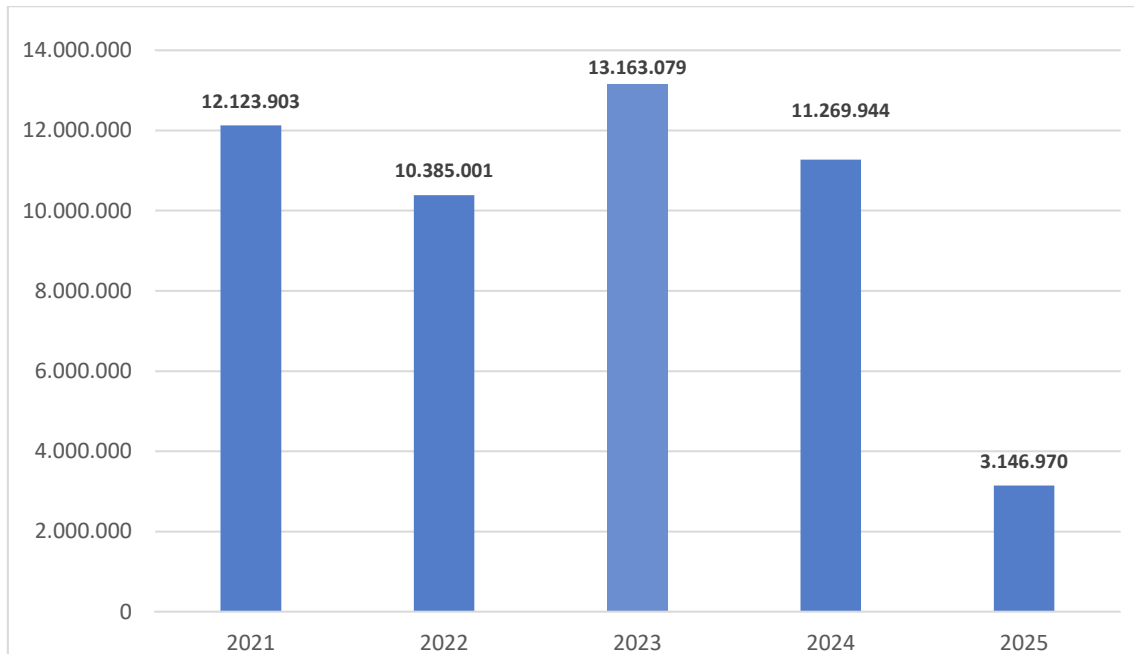
Le graphique montre que¹⁷ les importations de bobines laminées à chaud au Maroc ont connu des fluctuations entre 2021 et 2025¹⁸, passant de 48,8 tonnes en 2021 à 30.03 tonnes en 2025 (données arrêtées en juin). Malgré cette baisse, les volumes restent importants. Cela indique que le marché marocain dépend encore largement des importations, ce qui constitue une menace pour la production locale, car la concurrence étrangère continue d'exercer une pression sur les prix et sur la compétitivité des producteurs nationaux.

¹⁷ Office des changes, disponible ici: <https://www.oc.gov.ma/fr>

¹⁸ Office des changes, disponible ici: <https://www.oc.gov.ma/fr>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 17 : Tendence des importations de des tôles Quarto au Maroc de 2021 à 2025



Source : Office Des Changes

Comme indiqué dans la Figure 17¹⁹, les importations connaissent une évolution fortement fluctuante entre 2021 et 2025 (données arrêtées en juin 2025). Après un niveau relativement élevé en 2021, avec 12,12 tonnes, les importations ont reculé en 2022 pour atteindre 10,39 tonnes, avant de repartir à la hausse en 2023, où elles ont atteint 13,16 tonnes.

En 2024, une nouvelle contraction est observée, ramenant la valeur importée à 11,27 tonnes, ce qui confirme la nature cyclique et instable de ce marché. Sur les six premiers mois de 2025, la valeur enregistrée s'élève à 3,15 tonnes, un niveau nettement inférieur, indiquant une décélération marquée.

Cette tendance démontre que, malgré l'existence de mesures de régulation ou de protection, les importations conservent une forte sensibilité aux conditions de marché.

¹⁹ Office des changes, disponible ici: <https://www.oc.gov.ma/fr>

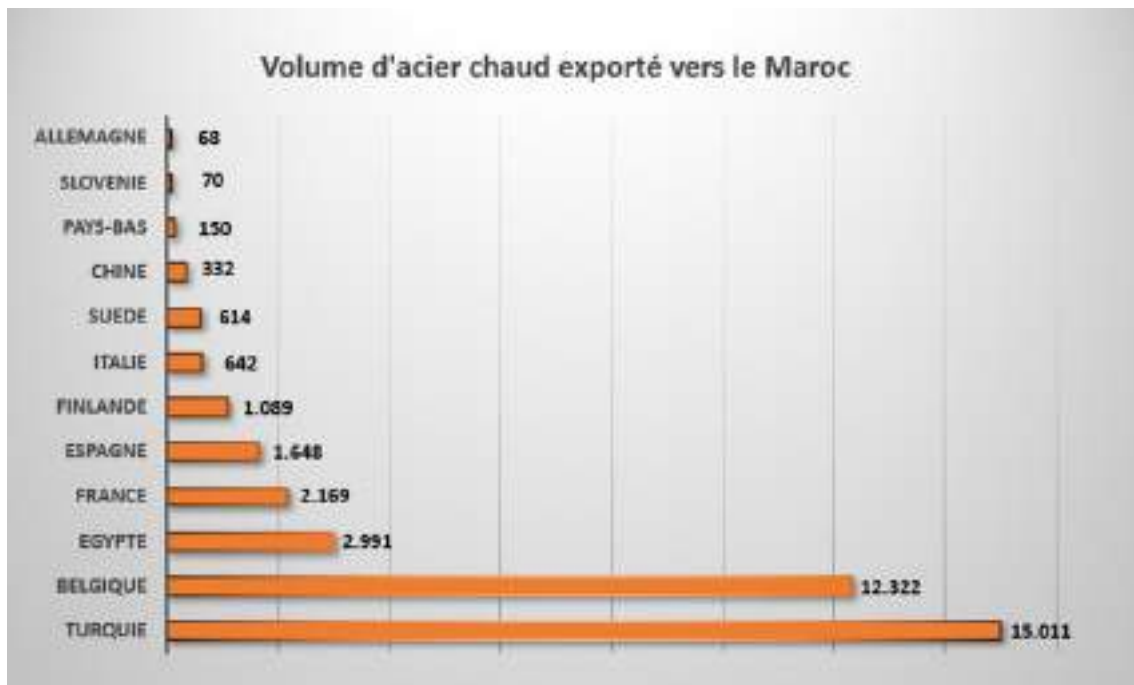
REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Elles continuent donc d'exercer une pression sur les opérateurs nationaux, maintenant un niveau de concurrence élevé.

L'évolution observée montre également que les mesures actuelles permettent d'atténuer sans toutefois éliminer la pression concurrentielle. Le recul enregistré en 2022 s'expliquait davantage par des facteurs conjoncturels, tels que la perturbation des chaînes logistiques internationales, plutôt que par un rééquilibrage durable du marché. Dès que ces contraintes se sont dissipées, les valeurs importées ont rapidement rebondi en 2023.

Ce comportement cyclique illustre une vulnérabilité persistante du marché national : chaque assouplissement du cadre de protection s'accompagne systématiquement d'un regain des importations, ce qui fragilise la production locale et accentue la dépendance du marché aux flux étrangers.

Figure 18 : Exportateurs d'acier laminé à chaud vers le Maroc en 2025, avec des données arrêtées à août



Source : Offices Des Changes

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Au premier semestre 2025²⁰, la Turquie s'est imposée comme le principal pays exportateur vers le Maroc, totalisant 15.011 tonnes, soit de loin le volume le plus élevé. Les exportations en provenance d'autres pays, comme l'Égypte, la France ou l'Espagne, restent limitées et beaucoup plus dispersées. Cette configuration confirme la prédominance de quelques acteurs capables d'offrir des conditions commerciales particulièrement compétitives sur le marché marocain.

Malgré la mise en place de nombreuses mesures de sauvegarde à l'échelle mondiale, la surcapacité persistante du secteur sidérurgique continue de créer de fortes tensions sur les marchés. Dans ce contexte, plusieurs pays ont choisi de renforcer leur dispositif de protection en y ajoutant d'autres instruments de défense commerciale, tels que les droits antidumping et les mesures compensatoires, afin de contenir la pression exercée par les importations à bas prix et de préserver la stabilité de leurs industries locales.

²⁰ Office des changes, disponible ici: <https://www.oc.gov.ma/fr>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 19 : Nombre d'enquêtes antidumping sur l'acier ouvertes en 2024

Initiating country	Number of complaints initiated
Türkiye	10
United States	10
Australia	8
Brazil	8
Canada	7
Malaysia	7
EU27	6
South Africa	5
Viet Nam	4
Korea	3
Egypt	2
India	2
Saudi Arabia	2
Thailand	2
Colombia	1
Dominican Republic	1
Guatemala	1
Morocco	1
United Kingdom	1
Total	81

Source : OECD Steel Outlook, 2025

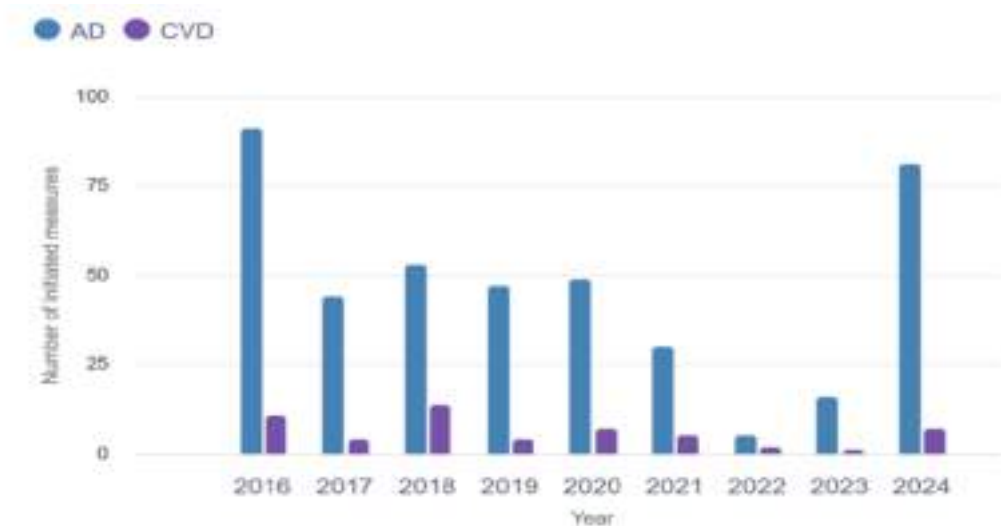
En 2024, un total de 81²¹ enquêtes antidumping sur l'acier ont été initiées dans le monde. Les pays les plus actifs sont la Turquie et les États-Unis (10 enquêtes chacun), suivis de l'Australie, du Brésil, du Canada et de la Malaisie. Le Maroc figure également parmi les initiateurs avec une seule enquête. À noter que chaque pays défendeur est compté séparément : par exemple, si une même enquête vise trois pays exportateurs, elle est considérée comme trois enquêtes distinctes.

Cette tendance reflète l'importance croissante de la protection des industries locales face à la concurrence internationale et l'impact du commerce mondial sur les stratégies commerciales nationales.

²¹ OECD (2025), OECD Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Figure 20 : Enquêtes antidumping et mesures compensatoires, 2016 2024



Source : OECD Steel Outlook, 2025

La figure²² montre une forte reprise des enquêtes antidumping (AD) sur les produits sidérurgiques en 2024, après plusieurs années de baisse. Le nombre d'enquêtes atteint presque le niveau record de 2016, signe d'une montée des tensions commerciales et d'une volonté accrue des pays de protéger leurs industries locales face à la concurrence étrangère jugée déloyale. Cela souligne l'importance de ne pas se limiter aux mesures antidumping, mais de les compléter par des mesures de sauvegarde pour assurer une protection efficace et équilibrée des marchés nationaux.

3.2.1.4 Protection accrue des marchés nationaux et effets dérivés du Covid 19 et la guerre en Ukraine

Au cours de la période récente, le marché mondial de l'acier a connu de profondes perturbations liées à une offre structurellement excédentaire et à la multiplication des pratiques commerciales déloyales. Face à cette situation, un grand nombre de pays ont intensifié leur recours aux instruments de politique commerciale et de défense du marché, notamment les mesures antidumping et de sauvegarde, afin de préserver la compétitivité de leurs industries nationales.

²² OECD (2025), OECD Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en>

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Même si certaines de ces mesures ont depuis expiré ou étaient de nature temporaire, elles demeurent pertinentes pour l'analyse, dans la mesure où elles ont toutes contribué, à un moment donné, à accentuer les déséquilibres mondiaux et la pression concurrentielle sur les marchés tiers, notamment en Afrique du Nord.

Le conflit Russie-Ukraine, toujours en cours, a profondément désorganisé les flux internationaux d'acier. L'interruption partielle des exportations de ces deux producteurs majeurs a favorisé une redistribution des parts de marché, au profit notamment de la Turquie, qui a renforcé sa présence internationale en diversifiant ses débouchés et en investissant massivement dans la région. Le groupe Tosyali²³, avec une capacité projetée de 8,5 millions de tonnes d'acier par an et un investissement de 5,5 milliards de dollars en Afrique du Nord, illustre cette expansion stratégique qui pourrait accentuer la pression sur les marchés voisins, dont le Maroc.

Parallèlement, plusieurs pays ont eu recours davantage à la politique commerciale et aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier dans le but de protéger leurs producteurs nationaux. À cet effet la plupart d'entre eux ont récemment prorogé ou adapté des mesures de protection à travers des droits antidumping, des quotas ou des mesures de sauvegarde²⁴. Parmi les plus significatifs :

- La **Chine** a prolongé ses droits antidumping (à 43%)²⁵ sur les importations d'acier en provenance de l'Union européenne et du Royaume-Uni ;
- La **Turquie** a appliqué de nouveaux droits de douane sur certains produits plats et longs, de différentes origines, ainsi que des droits antidumping sur les bobines laminées à chaud de l'UE et de la Corée du Sud ;
- Les **États-Unis** ont maintenu la section 232 du Trade Expansion Act, imposant des droits additionnels de 25% sur l'acier importé, tout en introduisant de nouveaux

²³ <https://ouest-tribune.dz/tosyali-algerie-lacier-simpose-comme-levier-de-croissance/>

²⁴ OECD (2025), OECD Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en>

²⁵ China extends anti-dumping duties on EU, UK steel fastener, disponible ici: https://en.chinadiplomacy.org.cn/2025-07/01/content_117955496.shtml#:~:text=Under%20the%20extended%20measures%2C%20anti,and%200.2%20percent%20for%20Indonesia.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

mécanismes de surveillance sur les importations en provenance du Mexique et d'Asie.²⁶ En 2024, Washington a également élargi le champ de ses enquêtes antidumping et antisubventions sur les produits d'acier plats et longs, visant notamment la Chine, le Vietnam et la Turquie ;²⁷

- **L'Union Européenne**, enfin, a prorogé en 2024 sa mesure de sauvegarde²⁸ sur l'acier jusqu'en 2026 et prépare un cadre permanent²⁹, avec une réduction de 45% des quotas d'importation, un relèvement du droit hors quota à 50%, et l'introduction du principe du "melted and poured" pour tracer l'origine réelle des produits sidérurgiques

Ces initiatives confirment une tendance mondiale : la généralisation et le renforcement des politiques de protection commerciale pour faire face à une surcapacité persistante et à des conditions de concurrence souvent déséquilibrées.

En parallèle, l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations environnementales, telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) en Europe, accentue les distorsions de marché. Les producteurs étrangers cherchent désormais à écouler leurs excédents vers des régions non soumises à ces contraintes, dont le Maroc.

Dans ce contexte, la reconduction de la mesure de sauvegarde sur les importations d'acier plat à chaud apparaît pleinement justifiée. Elle constitue un instrument indispensable pour protéger la branche de production nationale face à une concurrence étrangère de plus en plus agressive, stabiliser le marché intérieur et consolider les efforts d'investissement et de modernisation entrepris par l'industrie sidérurgique marocaine.

²⁶Section 232, Tariffs on steel and aluminium, disponible ici: <https://www.cbp.gov/trade/programs-administration/entry-summary/232-tariffs-aluminum-and-steel-fags>

²⁷ Turkey ups some steel product import duties, disponible ici: <https://www.argusmedia.com/en/news-and-insights/latest-market-news/2643385-turkey-ups-some-steel-product-import-duties-correction>

²⁸ Communiqué de presse, "La Commission propose un plan visant à protéger l'industrie sidérurgique de l'UE contre les effets déloyaux de la surcapacité mondiale". 7 octobre 2025 Disponible ici: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_2293

²⁹ *Ibid.*

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

3.2.1.5 Conclusion

Le dommage subi par la BPN du fait de l'augmentation des importations au Maroc persiste, et la pression exercée par celles-ci risque de s'accroître compte tenu du contexte international actuel. Désormais, la prolongation de cette mesure est plus que jamais nécessaire pour prévenir un préjudice qui s'annonce évident aux producteurs locaux marocains.

À cet égard, les répercussions de la pandémie de COVID-19, bien qu'atténuées, continuent de se faire sentir sur les chaînes d'approvisionnement et les équilibres des marchés mondiaux de l'acier. À cela s'ajoute la crise entre la Russie et l'Ukraine, déclenchée en 2022, qui a fortement perturbé le marché mondial, provoquant une hausse des prix de l'énergie et des matières premières et accentuant la pression sur les coûts de production.

Par ailleurs, l'évolution du taux d'accroissement des importations au Maroc entre 2021 et 2023 met en évidence une forte probabilité d'augmentation future des volumes importés et de tourner la demande locale vers les produits importés au détriment du produit marocain.

Le cycle économique du marché mondial de l'acier sur la période 2021-2025 a été principalement marqué par un comportement commercial plutôt agressif, ainsi que par la mise en place et prorogation des instruments de défense commerciale dans la majorité des pays producteurs, afin d'atténuer les effets des déséquilibres offre/demande et de la volatilité des prix.

Les principaux pays exportateurs d'acier ont renforcé leurs mesures de défense commerciale pour protéger leurs industries nationales. Cette dynamique de protection des grands marchés mondiaux risque d'entraîner une redirection des excédents de production vers les marchés plus ouverts, comme le celui du Maroc

Les nouvelles réglementations environnementales, notamment en Europe et en Chine, ont impacté les structures des marchés, créant des distorsions entre l'offre domestique et la production exportable.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

La mise en place au Maroc des mesures de sauvegarde sur les importations d'acier plat laminé à chaud en 2020 avait pour principal objectif de supporter la BPN, dans un contexte de changements majeurs que connaissait le secteur à l'échelle internationale.

Comme indiqué dans la section précédente, ces évolutions continuent de menacer la BPN à ce jour, les importations demeurant importantes sur la période 2021-2025 en raison des circonstances imprévues évoquées précédemment.

3.2.2 La levée de la mesure causerait immédiatement un dommage grave à la BPN

La capacité de production ainsi que les importations en provenance des principaux pays exportateurs d'acier ont exercé et continuent d'exercer une pression très forte sur le marché mondial de l'acier. En même temps, les Autorités de commerce nationales ont mis en place ou prolongé des mesures de défense commerciale dans le secteur de l'acier.

La plupart des pays ont adopté et étendu des mesures de sauvegarde afin de mieux protéger leurs marchés nationaux. A cause de ces crises, les mesures récemment adoptées aux États-Unis, en Europe, en Chine, ainsi qu'en Turquie auraient un fort impact sur les structures des marchés, créant des distorsions entre l'offre domestique et la production exportable.

La majorité des pays tend à protéger ses marchés, plutôt que de les libéraliser au commerce international. Cela se traduit par des restrictions sur les importations des produits concernés auprès des pays tiers (par le biais desdits instruments de défense commerciale), les exportateurs peuvent rediriger leurs exportations vers les pays qui n'ont pas où qui visent à enlever les mesures de défense commerciale.

Grâce à la mesure de sauvegarde adoptée depuis 2020, l'industrie marocaine a légèrement amélioré sa situation par rapport à 2018. La mesure a permis à l'industrie marocaine de surmonter les résultats négatifs enregistrés auparavant. Néanmoins, la production, le volume de ventes, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et l'emploi restent, aujourd'hui, encore trop faibles.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Vu les facteurs énoncés ci-dessus, notamment une surcapacité mondiale croissante, un accroissement des mesures de protection dans différents pays ainsi qu'une baisse significative de la consommation en Europe, risquent d'aggraver le dommage au point de devenir irréparable si la mesure de sauvegarde n'est pas prorogée. Il est donc indispensable que mesure de sauvegarde soit prorogée.

3.3 La branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité

Depuis la mise en place de la mesure, la BPN a mis en place un plan ambitieux avec des mesures bien définies, à travers la restauration de ses ressources fondamentales sur les volets suivants : (i) managérial, (ii) commercial et (iii) industriel.

Toutefois, le contexte mondial marqué par de fortes tensions sur le marché de l'acier et par une concurrence internationale accrue a rendu la durée initiale de la mesure de sauvegarde insuffisante pour atteindre les objectifs de redressement fixés pour la BPN. Ainsi, une prorogation de cette mesure s'avère nécessaire afin de permettre la mise en œuvre complète du plan de restructuration et de renforcer la capacité de la BPN à faire face à un environnement mondial de l'acier particulièrement compétitif.

La société a ainsi continué dans sa politique de renforcement des compétences à travers le recrutement de profils de haut niveau capables de mener un effort de transformation, ainsi que la mise en place de plusieurs comités de suivi et de pilotage de l'activité de l'entreprise.

La société a réalisé des progrès significatifs sur la maîtrise des process industriels avec la mise en place des standards et un renforcement des contrôles à tous les niveaux, se traduisant par une amélioration de la fiabilité et de la capacité des lignes de production, une amélioration de la qualité des produits, une baisse des coûts de transformation ainsi qu'une meilleure performance des rendements matières.

Une redynamisation du développement commercial a été mise en place engendrant une reprise des volumes de vente, et ceci grâce à des efforts sur la compétitivité prix, la proactivité commerciale et une disponibilité des produits.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Le management a déployé une culture sécurité forte à tous les niveaux de responsabilité avec la mise en place d'une road map contenant des actions concrètes et ciblées pour atteindre l'excellence en matière de sécurité.

Ces améliorations peuvent se résumer en 3 principaux axes, les chiffres clés correspondant à ces axes sont résumés dans l'Annexe 2 :

3.3.1 L'amélioration des coûts opérationnels

La BPN a mis en place plusieurs projets permettant d'améliorer les coûts opérationnels, dont les résultats commencent à se concrétiser. Ces projets concernent l'ensemble des inducteurs de coût tels que la réduction des consommations énergétiques, la réduction des pertes de matières ou encore l'optimisation de la consommation d'intrants.

Parmi ces projets, les plus significatifs sont les suivants :

- **Optimisation du coût d'énergie** : le développement des énergies renouvelables dans le portefeuille de consommation de la BPN a permis de réaliser des gains considérables. Cette transition énergétique a permis d'économiser ■■■ MDH en coût énergétique sur la période 2018-S1 2025 (dont ■■■ MDhs sur le site de Tit Mellil, et ■■■ MDhs sur le site de Bled Solb). L'Annexe 2 résume les économies générées par année dans chacun des sites de production. Par ailleurs la consommation de combustibles (GPL, fuel...) à la tonne produite a été nettement optimisée. En 2019, pour produire une tonne de bobine laminée à chaud, la consommation de combustibles était de ■■■ kWh/t. Au premier semestre 2025, cette consommation a été réduite de ■■■ % pour atteindre ■■■ kWh/t. La consommation d'énergie électrique a également été optimisée passant de ■■■ kWh/t en 2019 à ■■■ kWh/t au S1 2025 soit une réduction de ■■■% au cours de la période. Un extrait des plans d'actions mis en place et de suivi est présenté en Annexe 2.
- **Optimisation de la consommation des cylindres de laminage** : La consommation de cylindres de laminage constitue le deuxième poste de coût du processus de laminage à chaud, après l'énergie. À eux deux, ces postes représentent plus de ■■■ % du coût total de laminage.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Le projet d'optimisation de la consommation des cylindres a permis de réduire le ratio de ■■■ mm/1000 T en 2019 à ■■■ mm/1000 T en 2020, puis à ■■■ mm/1000 T en 2021, ■■■ mm/1000 T en 2022, ■■■ mm/1000 T en 2024, pour atteindre ■■■ mm/1000 T au premier semestre 2025. Cette optimisation s'est faite notamment à travers la diminution des incidents en élaborant une cartographie de faisabilité des programmes de laminage, la détermination des contraintes maximales d'utilisation des cylindres et l'élaboration d'un planning d'entretien adapté.

- **Optimisation du taux de chute :** L'optimisation des chutes (ou rebuts) issues des différents processus constitue un enjeu majeur pour la réduction des coûts. Bien que ces chutes soient revalorisées par la BPN en tant que matière première, elles représentent néanmoins un coût supérieur à ■■■ DH par tonne produite. Ce projet interne a permis de réduire le taux de chutes du laminage à chaud, passant de ■■■ % en 2019 à ■■■ % au premier semestre 2022, puis à ■■■ % en 2023 et ■■■ % en 2024. Concernant l'aciérie, le taux de chutes a également connu une baisse significative, passant de ■■■ % en 2022 à ■■■ % en 2024, puis à ■■■ % au premier semestre 2025. (Annexe 2).

3.3.2 Le développement de nouveaux produits

La stratégie d'innovation de MS, la capacité de nos notre équipe à comprendre et anticiper les besoins de nos clients, et le transfert du savoir de l'échelle laboratoire à l'échelle industrielle pour transformer un besoin en nouveaux produits sont autant de qualités servant nos activités actuelles et joignant les ambitions de la stratégie marocaine ainsi que les exigences actuelles et futures de nos clients par secteur : Construction, Industriel, Automobile, Agricole, entre autres.

Notre capital R&D propose des solutions pour accompagner nos clients de la normalisation des nouveaux produits (brutes/ transformés) à la certification en réponse aux exigences réglementaires / légales / Sécurité applicables par secteur.

Notre objectif reste orienté satisfaction du client et élargissement du spectre des produits « Made in Morocco » y compris l'acier VERT « MAGREEN » .

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TôLES LAMINÉES À CHAUD

Notre capacité d'écoute, de curiosité et de mise à profit de nos compétences nous a permis de tracer la route de l'industrialisation de nouvelles familles d'acier respectueuses de l'environnement : low-carbon mild & HSLA Steel for BIW, HSLA, Pipeline, High Strength Structural Steel and low Carbon Mi-Hard/Hard Steel.

Le centre de recherche accélérée « ARC for métallurgie » reste un exemple d'engagement de MS pour concevoir les meilleures solutions et tracer des routes métallurgiques optimisées par application.

Ce centre de recherche est construit en étroite collaboration avec l'UM6P et a comme mission le développement d'acier durable de demain et s'ouvre de nouvelles perspectives avec le projet Green H2.

3.3.3 Les Énergies Renouvelables

Depuis 2018, la BPN s'est engagée dans une démarche d'efficacité énergétique en intégrant progressivement les énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne, dans son mix énergétique. Cette année-là, Maghreb Steel a signé un premier contrat avec un fournisseur d'énergie éolienne, marquant le début de l'utilisation de cette source dès avril 2018. Sur les neuf mois d'utilisation, la part de l'énergie éolienne a représenté ■ % de la consommation totale.

En 2019, la part des énergies renouvelables a atteint ■ % grâce à la signature d'un second contrat avec un nouveau prestataire. En 2020, elle a enregistré un recul à ■ %, principalement en raison des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Par la suite, la tendance s'est redressée pour atteindre ■ % en 2021, ■ % en 2023, ■ % en 2024, puis ■ % au premier semestre 2025. Les chiffres relatifs à la consommation énergétique sont présentés en Annexe 2.

3.3.4 Création de nouvelles activités

Afin de mieux satisfaire ses clients et de répondre à une demande croissante, la société a investi dans de nouvelles activités visant à développer des produits à forte valeur ajoutée, tels que les « Profilé reconstitués Soudés (PRS) » et les tubes de grands

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

diamètres à travers les opérations de roulage et soudage d'acier plat, dans le but d'élargir l'offre nationale et de favoriser une concurrence bénéfique pour les clients.

3.3.5 Autres mesures d'ajustement sont en cours de déploiement

Durant la période à venir, la BPN prévoit de continuer son plan d'ajustement, et le faire aboutir. Sur le plan des coûts, l'optimisation de la consommation énergétique est un levier important. Le plan d'action illustratif présenté en Annexe 3 est en progression continue pour baisser la consommation des combustibles en dessous de ■■■ KWh/T de façon pérenne et maîtrisée. La transition vers les énergies renouvelables continue de progresser également. La BPN a augmenté la part des énergies renouvelables dans son mix, à un niveau dépassant ■■■% de ses besoins.

Sur le plan du développement de nouveaux produits, la BPN prévoit d'accroître sa contribution aux projets d'infrastructures nationales. L'adduction de l'eau revêtant une importance capitale pour le Maroc, l'écosystème national met actuellement en place les moyens nécessaires pour accompagner au mieux ce projet, notamment à travers l'augmentation des volumes de production. Dans ce cadre, un investissement dans une nouvelle ligne de fabrication de panneaux sandwichs, dont le démarrage est prévu fin 2025, permettra de répondre à de nouveaux besoins et d'élargir l'offre disponible. De nouveaux grades continuent d'être développés, notamment les aciers normalisés pour accompagner le développement du Maroc dans les énergies éoliennes. Le développement de ces nouveaux grades permettra d'élargir la gamme de produits proposés par la BPN, et augmenter le taux d'intégration locale.

La mise en place et la finalisation de ces ajustements nécessite davantage de temps pour leur concrétisation et justifient le maintien de la mesure de sauvegarde pour une période supplémentaire.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

4. CONCLUSION GENERALE

Aujourd'hui, le dommage grave subi par la BPN suite à l'accroissement massif et soudain des importations persiste.

La mesure de sauvegarde a permis à l'industrie marocaine d'améliorer sa situation par rapport à 2019. Sans elle, la BPN serait aujourd'hui dans une situation insoutenable. Néanmoins, ce dommage était trop grave pour être réparé dans une période si courte. En effet, la production, le volume de ventes, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et l'emploi restent, aujourd'hui, encore trop faibles tandis que le niveau des importations reste trop élevé malgré l'application de la mesure de sauvegarde.

La situation critique de l'industrie sidérurgique globale a mené les exportateurs à maintenir un niveau d'exportation élevé de leurs produits vers le Maroc en dépit de la mesure de sauvegarde. Comme nous avons déjà signalé, il y a des preuves suffisantes démontrant qu'une levée des mesures entraînerait une augmentation significative des importations d'acier plat laminé à chaud au Maroc. En effet, la surcapacité de production mondiale, associée à l'adoption continue de mesures de défense commerciale par les principaux pays fabricants d'acier au monde et la distorsion des flux commerciaux résultant de la crise entre la Russie et l'Ukraine continuent à poser un risque évident pour la BPN dans le cas où les mesures seraient levées prématurément.

La BPN a accompli d'énormes efforts pour se redresser, avec la mise en place d'un programme de restructuration très important et en réalisant des investissements constants et significatifs au cours des dernières années. Malgré ces efforts, la BPN n'a pas pu augmenter suffisamment ses ventes, ni le taux d'utilisation des moyens de production de façon stable.

Au terme de la période d'application de la mesure de sauvegarde, les perturbations graves et le risque de détérioration importante de la BPN n'auront pas encore disparus. La BPN n'est pas encore en mesure d'affronter un tel niveau des importations et doit encore être protégée pour pouvoir finaliser la mise en place de ses plans d'ajustements garantissant son redressement. L'absence de prorogation de la mesure de sauvegarde déclencherait, à court terme, la fermeture des usines et l'impact sur les emplois serait néfaste.

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS DES TÔLES LAMINÉES À CHAUD

Compte tenu de la situation actuelle du secteur sidérurgique au niveau mondial et de l'industrie marocaine, il est absolument nécessaire de proroger la mesure de sauvegarde puisqu'elle continue d'être nécessaire pour que la BPN puisse améliorer sa compétitivité face à un marché étranger d'acier fortement agressif conformément aux articles 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC ainsi que sur l'article 69 de la Loi 15-09 .

A cet égard, la prorogation de la mesure de sauvegarde est une condition indispensable à la réalisation complète du plan de restructuration qui donne toutes les garanties à la BPN de pouvoir se redresser et mieux faire face à une conjoncture internationale sensible et complexe.

*

*

NB : Les Annexes 2 et 3 sont des documents internes et confidentiels à la BPN, et non disponibles dans la version publique de cette Requête. Ci-dessous un bref aperçu du contenu de ces annexes, permettant d'en apprécier la teneur.

- **Annexe 2** : Document Excel de 4 onglets, chacun résumant les principaux chiffres du Plan d'Ajustement Structurel.
- **Annexe 3** : Document interne analysant les taux de chutes et plans d'action permettant de les optimiser, ainsi que les plans d'action mis en place pour l'optimisation énergétique.

Mr Anas CHRAIBI

Directeur Général Délégué

MAGHREB STEEL
RN 9 Km 10, BP: 3553
Ahl Loughlam - Casablanca
Tél: 05 22 76 25 00 - Fax: 05 22 76 25 01